



**PROCÈS-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 13 NOVEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 13 novembre 2024** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Michèle EYMARD**

**Membres présents à la séance** : Serge BÉRARD - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir** : Anne-Claire ROUANET (à Agnès BÉRAL) - Valérie GRILLON (à Jean-Philippe GILLET) - Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Isabelle WEULERSSE (à Solange VENDITTELLI)

\*\*\*\*\*

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- ADMINISTRATION GÉNÉRALE..... 3
  - 1. CHARTE DÉONTOLOGIQUE À L'ATTENTION DES AGENTS ET DES ÉLUS DE LA VILLE ET DU CCAS DE BRIGNAIS ..... 3
  - 2. RAPPEL À L'ORDRE ..... 6
  - 3. ÉVOLUTION DES TARIFS MUNICIPAUX DES ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE BRIGNAIS MAGAZINE ET SUPPRESSION DE LA DER DE COUVERTURE EN RÉGIE PUBLICITAIRE ..... 7
- RESSOURCES HUMAINES..... 10
  - 4. SERVICES MUNICIPAUX ..... 10
  - 5. SERVICES MUNICIPAUX ..... 11
  - 6. DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES – SERVICE ANIMATION JEUX..... 12
  - 7. SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS... 12
  - 8. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE..... 14
  - 9. SERVICES MUNICIPAUX – POLICE MUNICIPALE..... 15
  - 10.SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS... 16
- ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE ..... 16
  - 11.ASSOCIATION DU JUMELAGE BRIGNAIS-HIRSCHBERG..... 16
  - 12.OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES..... 18

• AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME.....	18
13. DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES.....	18
• PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE .....	24
14. PETITE ENFANCE – MISE À JOUR DES PROJETS D'ÉTABLISSEMENT.....	24
15. ÉCOLES PUBLIQUES .....	25
16. ÉCOLES PUBLIQUES .....	26
17. ÉCOLES PUBLIQUES .....	27
• INFORMATIONS.....	29
1. Décisions du Maire.....	29
2. SITOM Sud Rhône – Rapport d'activité 2023.....	29

**M. Serge BÉRARD** : Mesdames et Messieurs bonsoir. Puisque nous sommes pratiquement au complet, je vous propose de commencer cette séance. Tout d'abord, est-ce que Michèle EYMARD serait d'accord pour être secrétaire ce soir ?

**Mme Michèle EYMARD** : Oui, Monsieur le Maire.

**M. Serge BÉRARD** : Merci Madame EYMARD. Nous avons des pouvoirs ce soir :

- Anne-Claire ROUANET à Agnès BÉRAL ;
- Valérie GRILLON à Jean-Philippe GILLET ;
- Nicolas KELEN à Sébastien FRANCOIS ;
- Béatrice VERDIER à Michèle EYMARD ;
- Isabelle WEULERSSE à Solange VENDITTELLI.

En préambule à ce Conseil municipal je voudrais vous rappeler, je pense que tout le monde doit être informé de la disparition, du décès d'une de nos collègues, Marie-Dominique ROSSIGNOL disparue il y a quelques jours maintenant. On se rappelle tous de Marie-Dominique qui fut élue avec beaucoup d'entre nous, une personne très engagée, toujours souriante, pétillante, toujours optimiste et volontaire avec qui nous avons eu plaisir à passer des bons moments et qui a été très engagée dans la vie municipale au point d'être aussi d'ailleurs candidate aux dernières élections sur une liste donc Marie-Dominique nous a quittés. Je vous propose de faire une minute de silence en sa mémoire.

- *Minute de silence* -

Je vous remercie. Nous avons une pensée pour Yves et sa famille et demain d'ailleurs une cérémonie d'incinération se tiendra à Bron à midi. Nous nous retrouverons, pour certains d'entre nous, là-bas.

Vous avez tous reçu les documents j'imagine pour ce Conseil municipal et notamment le PV du Conseil du 16 octobre. Si vous avez pu en prendre connaissance, est-ce que certains ont des remarques à faire ou des points à revoir ? Auquel cas je vous propose de le mettre au vote. Qui s'abstient ?

**M. Sébastien FRANCOIS** : Je m'abstiens.

**M. Serge BÉRARD** : 1 abstention donc à l'unanimité avec 1 abstention. Sommes-nous au complet ? Il manque Marie DECHESNE donc nous devons être 32 représentés sur 33. Est-ce qu'il y aura des questions orales éventuellement en fin de Conseil ? Pas de questions orales.

Je vais lire l'ordre du jour de ce Conseil municipal.

Je serai le premier à porter une délibération concernant notre charte déontologique. Jean-Philippe SANTONI présentera une délibération concernant un protocole, avec le Procureur de la République pour une procédure de rappel à l'ordre et Agnès BÉRAL nous proposera une évolution des tarifs municipaux. Concernant les ressources humaines, Agnès BÉRAL interviendra également sur les contrats d'assurance statutaires et deux dossiers qui portent sur des liens avec le CDG69. Pierre FRESSYNET mettra à jour les tableaux des emplois permanents tout d'abord dans une première délibération qui concerne l'animation et les affaires culturelles, et concernant la Régie autonome dans une deuxième délibération. Toujours portée par Pierre FRESSYNET, une délibération concernant une modification du tableau des emplois permanents pour le sport, animation et vie associative ; une délibération portant sur l'ISFE de la police municipale et une délibération concernant l'évolution, les mises à jour des conditions des frais de déplacement pour la commune.

Dans le cadre de l'animation – vie associative, Nicolas KELEN étant absent c'est Christophe GALLAY qui portera une délibération concernant une subvention pour le jumelage, l'association de jumelage et Éric JACQUET nous rappellera les autorisations concernant les ouvertures dominicales des commerces.

Jean-Philippe GILLET interviendra sur le thème des définitions des zones d'accélération des énergies renouvelables, qui remplace Valérie GRILLON. Ensuite, Florence RICHARD nous proposera une mise à jour des projets d'établissement pour la petite enfance et nous aurons trois délibérations portées par Sébastien FRANCOIS concernant les crédits scolaires de nos écoles publiques.

Ensuite, Jean-Philippe GILLET ré-interviendra pour nous présenter, après présentation des décisions du Maire, le rapport annuel du SITOM et j'aurais deux petites informations à vous donner à la suite. Est-ce qu'il y a des questions ou remarques sur cet ordre du jour ? Je vous propose d'entamer et je prends la parole directement sur cette première délibération qui porte sur la charte déontologique.

- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 1. CHARTE DÉONTOLOGIQUE À L'ATTENTION DES AGENTS ET DES ÉLUS DE LA VILLE ET DU CCAS DE BRIGNAIS**

Approbation

**Rapporteur :** Serge BÉRARD

**M. Serge BÉRARD :** Comme vous le savez, lors de notre prise de fonction en début de mandat, nous avons voté la charte déontologique de l'élu. Suite à des échanges au sein de ce Conseil, il est apparu qu'il pouvait être intéressant d'aller un petit peu plus loin. Vous savez que la charte de l'élu c'est quelques articles qui ne sont pas commentés et nous avons eu un débat à certaines occasions, qui a montré qu'il pouvait être utile d'aller plus loin et de travailler sur une charte déontologique qui soit à la fois à destination des élus mais également à destination des agents permettant aussi dans ce cadre-là, de mieux gérer cette problématique et de donner un cadre également à nos agents sur un sujet qui nous concerne tous. J'écoutais tout à l'heure en venant, il y a un réquisitoire qui a été fait contre des élus de la République et qui montre à quel point ces questions de déontologie peuvent nous emmener loin ;

nous n'en sommes pas là justement, heureusement, et parce que nous aurons cette charte déontologique cela nous permettra, dans certaines situations, d'être en capacité de mieux apprécier des situations qui pourraient poser questions. Un élu peut être en lien avec des fournisseurs, simplement car il les connaît, on peut avoir de multiples situations qui peuvent conduire à des interrogations sur des conflits d'intérêts. Quand on travaille et qu'on vit dans une ville, forcément on a des actions les uns et les autres ou des vies qui peuvent nous mettre en situation de mélanger ; non pas qu'on le veuille mais de fait des intérêts privés et des intérêts publics d'où la nécessité d'avoir cette charte.

Alors je ne sais pas si nous déclinons la diapositive. Vous avez tous pris connaissance des attendus de cette charte, vous savez tous pourquoi nous la mettons en œuvre. Vous savez que nous avons eu une Commission générale notamment après avoir fait un groupe de travail pour la définir, nous avons eu une Commission générale qui l'a présentée et chacun a pu échanger, mieux comprendre les enjeux et mieux comprendre le sens de ce qui était proposé. Pour conclure cette présentation, je rappelle les objectifs qui sont de prévenir les atteintes à la probité, incarner les valeurs du service public ainsi que protéger les agents et les élus parce qu'effectivement quand il y a un doute, on a des références, on peut faire appel à un déontologue, la ville aussi peut faire appel à des conseils si c'est nécessaire ; l'important est que tout le monde puisse se sentir à l'aise dans l'exercice de son mandat, tel est, je pense, l'objectif que nous visons à travers la rédaction et le vote de cette charte.

Il y a une dimension pédagogique qui est également une dimension de protection et ces deux dimensions sont importantes. Vous avez vu que c'est une charte en plusieurs parties entre d'une part, les objectifs qui sont définis, qui cela concerne et les outils qui sont mis en œuvre pour répondre à nos attentes en la matière. Est-ce qu'il y a, à la lecture de cette charte et de cette délibération, des questions ou des remarques ? Est-ce que chacun a le sentiment d'avoir des réponses à ses questions ?

**Mme Solange VENDITTELLI** : Je trouve quand même le document très formel, très spécifique. J'ai un petit peu l'impression de lire un Code de procédure civile et je m'attendais peut-être à quelque chose de plus simple mais il y a des règles, je pense que cela a été étudié par le service juridique. Puis la Commission générale, je n'étais pas là malheureusement mais mes collègues ont dû faire des remarques ; je ne pense pas qu'elles ont toutes été reprises sur le document. J'ai noté quand même sur la délibération que cette charte est amenée à évoluer dans sa forme en souhaitant associer le service communication de la ville à l'établissement d'un document plus graphique.

**M. Serge BÉRARD** : C'est exact.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Donc j'espère que je m'y retrouverais plus dans le prochain document parce que là franchement, si tout le monde l'a lu, je ne suis pas certaine, ce n'est pas très facile à lire.

**M. Serge BÉRARD** : Oui je pense que tout le monde l'a lu avec attention mais c'est vrai que c'est un peu indigeste, c'est un peu technique, il y a beaucoup de matière parce que c'est un sujet qui est complexe. Il y a tellement de situations dans lesquelles nous pouvons nous trouver donc essayer de balayer un peu toutes les situations, de bien comprendre les enjeux, ce n'est pas une chose simple.

Alors nous aurions pu nous contenter de notre charte de l' élu que nous avons votée mais je rappelle, Mme VENDITTELLI, que vous étiez très attachée à ce que nous avancions et ce que nous allions plus loin sur ce sujet-là.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Je n'étais pas la seule.

**M. Serge BÉRARD** : C'est vrai et nous avons répondu aussi, nous avons cherché avec la meilleure bonne foi possible et avec beaucoup de travail, cela a occupé beaucoup les services à bien prendre en compte cette dimension-là mais, je le répète, je crois que c'est une façon aussi de se protéger de nous tous et quand quelqu'un a un doute sur un sujet, il se réfère à la charte et si ce n'est pas suffisant nous avons une déontologie. Cela témoigne aussi de la volonté de ce Conseil municipal d'être transparent et attentif à ce qu'il n'y ait pas de mauvaise interprétation quant à son action. Ce sont des sujets qui sont complexes.

**Mme Agnès BÉRAL** : Monsieur le Maire, je peux donner une précision ?

**M. Serge BÉRARD** : Oui, Mme BÉRAL.

**Mme Agnès BÉRAL** : En commission n°1 nous avons vu ce dossier-là, effectivement a été soulevée l'histoire de la complexité du texte, c'est légal donc nous sommes obligés de le présenter de cette manière-là mais nous avons bien spécifié qu'il y aura une communication car il faut bien se rappeler aussi que c'est pour les agents et les élus donc il faut que ce soit accessible à tout le monde donc ce sera éclairci et là c'est simplement le fait d'acter. Les déontologues, nous les embauchons déjà depuis quelques années via le CDG et nous avons déjà eu à faire à eux pour des problèmes juridiques.

**Mme Solange VENDITTELLI** : C'est bien, merci mais par contre concernant les élus, il y a une chose qui est bien c'est qu'il y a un référent déontologique aujourd'hui, que nous n'avions pas dans les précédents mandats et j'aurais bien apprécié l'avoir mais je pense qu'aujourd'hui c'est obligatoire ?

**Mme Agnès BÉRAL** : C'est obligatoire et c'est la même personne pour les agents et pour les élus.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Cela m'a bien manqué je pense auprès des précédents mandats et je suis bien contente de l'avoir.

**M. Serge BÉRARD** : Mais c'est vrai que l'on peut se poser des questions. Je vais vous donner un exemple qui n'est pas lié à mon action en tant que Maire mais en tant que Président du SMAGGA. Le SMAGGA travaille sur des projets d'ouvrages écreteurs comme vous le savez et il se trouve que moi j'habite au bord du Garon et que je pourrais bénéficier aussi de cette protection puisque j'habite au bord du Garon.

La question que je m'étais posée et que j'ai soulevée auprès de la directrice, justement nous avons mis en œuvre cette procédure : est-ce que le fait que je profite d'un équipement à titre personnel et qui est un équipement collectif, est-ce que ça ne m'oblige pas à me déporter peut-être ? La réponse a été non parce qu'en fait c'est un projet qui est un projet d'intérêt général et qui dépasse largement ma petite personne mais nous pouvons nous poser ces questions-là.

C'est rassurant d'avoir une procédure et d'avoir des références qui nous permettent de travailler de façon ; enfin d'être à l'aise. On le voit bien, on peut vite être mis en cause, il suffit de regarder la presse, alors parfois à mauvais titre, parfois à juste titre aussi, il y a des erreurs qui peuvent être commises donc grâce à ces échanges nous sommes allés au bout de cette démarche pour arriver à cette charte.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Marie DESCHENE est arrivée donc nous sommes au complet. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 1 abstention. Je vous remercie. Pardon ? Donc nous refaisons le vote exceptionnellement. Qui s'abstient ? 2 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 2 abstentions. Merci.

## 2. RAPPEL À L'ORDRE

Protocole entre la Ville de Brignais et le Procureur de la République

**Rapporteur :** Jean-Philippe SANTONI

**M. Jean-Philippe SANTONI :** Bonsoir à tous et à toutes. Le rapport de ce soir concerne le rappel à l'ordre.

**M. Serge BÉRARD :** Cela ne vise personne je rappelle.

**M. Jean-Philippe SANTONI :** Le protocole de rappel à l'ordre a pour objet de définir entre Monsieur le Maire de Brignais et Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Lyon, les modalités d'application du rappel à l'ordre, pouvoir de police du Maire introduit par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

Lorsque les faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique, le maire peut procéder verbalement à l'endroit de leur auteur au rappel des dispositions qui s'imposent à celui-ci pour se conformer à l'ordre et la tranquillité publics en le convoquant en mairie. Le rappel à l'ordre ne peut concerner que des faits relevant d'une qualification contraventionnelle et n'ayant pas fait l'objet de dépôt de plainte. Ce dernier peut aussi s'appliquer à la fois pour une personne majeure mais également pour un mineur.

Ce dispositif de prévention sous couvert de l'accord du Procureur de la République, permet d'apporter une réponse solennelle, non judiciaire et pédagogique, pour des faits d'une importance relative mais nécessitant une réaction institutionnelle. Ce protocole présenté revêt donc un double objectif : préciser le champ d'application du rappel à l'ordre ; garantir au travers d'un information réciproque, une cohérence entre l'action de la mairie de Brignais et celle du parquet du Tribunal judiciaire de Lyon en matière de prévention et de délinquance.

Ce rapport a été vu par la commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » le 5 novembre 2024 et la commission n°2 : « Solidarité et vie scolaire » a été informée du dossier le 7 novembre 2024. Il est donc demandé au Conseil municipal de délibérer pour mettre en œuvre la procédure de rappel à l'ordre, approuver le protocole d'accord entre Monsieur le Maire de Brignais et Monsieur le Procureur de la Républiques près le Tribunal judiciaire de Lyon, dire que ce protocole a pour objet de permettre à Monsieur le Maire, ou son représentant, de notifier les rappels à l'ordre aux personnes qui, sur le territoire de la commune, ont commis des faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques et enfin, autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer le protocole et à prendre toutes les dispositions nécessaires à sa mise en œuvre. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

**M. Serge BÉRARD** : Alors peut-être donner un peu de sens à cette délibération ; depuis le début du mandat, alors pour le coup c'est le Maire qui s'exprime, je souhaitais pouvoir agir dans certaines situations plus rapidement. Alors là nous parlons de faits qui sont des faits qui ne conduiront pas à une plainte car qui dit plainte dit enquête, qui dit enquête dit après Procureur qui prend en compte la plainte ou pas et on part pour des délais...

Parfois il y a des comportements inappropriés qui ne vont pas nécessiter des plaintes, qui pourraient même les éviter quand on en est saisi et qui permettraient, c'est ça l'objectif, d'avoir une action rapide. Malheureusement plus on s'éloigne des faits et moins l'action portée par les pouvoirs publics est importante donc là l'idée est d'être réactif lorsqu'on constate des situations, des comportements inappropriés, de saisir les personnes concernées, parfois des familles ; nous pouvons avoir différentes situations et de pouvoir les rappeler à l'ordre tout simplement ; ce qui permet aussi à nos policiers municipaux d'être plus impliqués sur ces questions-là, de montrer que la commune est attentive au bien-être et à la sécurité et que les incivilités peuvent par exemple, être très très mal vécues par certains de nos concitoyens.

L'idée est donc de mettre en place un dispositif qui permette d'être réactif sur certaines situations ; je ne sais pas si nous aurons l'occasion d'ici la fin du mandat de mobiliser mais je sais que depuis le début du mandat, à telle ou telle reprise, j'aurais apprécié de pouvoir le faire pour être plus réactif.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Le rappel à l'ordre se passe où ?

**M. Serge BÉRARD** : Dans le bureau du Maire.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Dans le bureau du Maire, pas à la gendarmerie ?

**M. Serge BÉRARD** : Non, non. C'est une démarche justement qui présente l'autorité publique mais pas dans le même processus que celui de la justice. Bien entendu ceci, lorsqu'on engagera cette procédure, sera fait aussi en collaboration avec la gendarmerie en particulier et de toute façon nous sommes à amenés à informer le Procureur. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

### **3. ÉVOLUTION DES TARIFS MUNICIPAUX DES ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE BRIGNAIS MAGAZINE ET SUPPRESSION DE LA DER DE COUVERTURE EN RÉGIE PUBLICITAIRE**

**Rapporteur** : Agnès BÉRAL

**Mme Agnès BÉRAL** : C'est sur l'évolution des tarifs des encarts publicitaires dans le Brignais Magazine. Nous avons augmenté les tarifs en 2022, enfin pour rendre une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et nous vous proposons de revoir ces tarifs en raison de la réalité du marché tout simplement ; le prix de l'encre et le prix du papier augmentent donc nous vous proposons de réviser les tarifs de 2.5%.

Nous allons garder évidemment l'abonnement des trois parutions qui donne droit à 10% de remise sur chaque parution et par contre il y a une nouveauté, c'est que l'on souhaite supprimer la DER de couverture pour laisser plus de visibilité à la Ville de Brignais.

C'est vrai que si l'on retourne le Brignais Mag, on voit que de la pub et on ne sait pas que c'est le Brignais Magazine. Nous souhaitons donc tout simplement mettre en avant les événements futurs de chaque trimestre je crois. Évidemment tous ceux qui se sont engagés pour le moment au 1<sup>er</sup> janvier, enfin à l'époque, pour les 10% de réduction, nous n'y toucherons pas donc nous souhaitons délibérer sur le fait de préciser le maintien du tarif appliqué pour le dégrèvement des trois numéros, valider la suppression de la dernière page de couverture et de préciser que les espaces publicitaires déjà réservés ne seront pas concernés. Est-ce qu'il y a des questions ? Le groupe GTCOM l'a vu.

**Mme Laurence BEUGRAS** : Bonsoir, juste revenir, alors que je trouve ça vraiment dommage que cette quatrième de couverture ne soit plus commercialisée puisque c'est quand même une source de revenu malgré tout. C'était quand même la page la plus chère à acheter en termes de régie et d'espaces publicitaires et qui était aussi fortement appréciée par des annonceurs qui étaient dit « récurrents » et donc faciles à capter et cela ne demandait pas forcément une démarche de commercialisation au sens pur du terme. Bien sûr effectivement, c'est bien de tenir nos engagements et puis de continuer avec les annonceurs qui avaient déjà réservés cette quatrième de couverture mais je trouve que c'est quand même dommage.

**Mme Agnès BÉRAL** : D'un point de vue budgétaire, là-dessus c'est normal. Cela nous faisait une recette de 10 000 € par an au total sur tous les encarts publicitaires et cela nous fera 9 000 € si on supprime la dernière de couverture. 1 000 € effectivement de moins, est-ce qu'on doit mettre en avant le fait ?

**Mme Laurence BEUGRAS** : Oui car elle était à l'époque ; alors nous avons augmenté à peu près de 14% je crois depuis 2016 avec la nouvelle augmentation.

**Mme Agnès BÉRAL** : Oui mais j'ai oublié de préciser que nous remettons aussi des encarts publicitaires à l'intérieur donc cela nous fait une petite compensation.

**Mme Laurence BEUGRAS** : Oui mais il y avait quand même un très gros écart de tarification sur cette quatrième.

**Mme Agnès BÉRAL** : Sur nos recettes ce n'est pas si énorme que ça et je pense que c'est privilégier quand même la visibilité.

**Mme Laurence BEUGRAS** : Oui, il y a nous en tant que collectivité sur le côté recette et puis aussi sur l'habitude des annonceurs ; une quatrième de couverture ça reste quand même l'attrait d'une quatrième de couverture.

J'avais une autre question par rapport aux encarts donc c'est deux fois quart de page et ils seront positionnés plutôt où dans le Brignais Magazine ?

**M. Serge BÉRARD** : Anne-Claire malheureusement n'est pas là ce soir.

**Mme Agnès BÉRAL** : En pages intérieures, c'est tout ce que je peux dire.

**M. Serge BÉRARD** : À l'intérieur, Anne-Claire me l'a dit d'ailleurs mais je ne me souviens plus non plus.

**Mme Agnès BÉRAL** : Je ne sais pas où ils seront situés dans le Brignais Mag.

**Mme Clémentine HOCHART** : Petite précision, cela pourrait être au niveau des pages « état civil ».



**M. Serge BÉRARD** : C'est ça, en face des pages « état civil ». Une des raisons qui a conduit à ce choix-là c'est que, alors j'entends bien le côté magazine mais malgré tout nous ne sommes pas un magazine grand public qui vise à ; enfin je rappelle que nous avons un support municipal qui s'adresse aux Brignairots et que mettre en avant des activités ou actions des associations de la commune en quatrième de couverture, c'est aussi faire un choix politique de mise en avant de nos actions et c'est aussi une confusion qui pouvait exister lorsqu'il y avait notamment des quatrièmes de couverture qui pouvaient être portées par des structures ou des sociétés qui n'ont rien à voir avec Brignais. Je ne vais pas citer les annonceurs que nous avons eus souvent, qui pouvaient être de Brignais mais nous pouvons avoir des choses aussi qui n'ont strictement rien à voir avec la vie municipale ou avec la commune donc l'idée c'était de reprendre le contrôle de cette quatrième de couverture pour afficher plus clairement que nous avons à faire, quand on prend en main ce support, à un document et à un support municipal. C'est ça l'idée je crois qui a guidée le GTCOM qui a travaillé sur cette question.

**Mme Laurence BEUGRAS** : Ok donc plutôt destiné pour les associations finalement ?

**M. Serge BÉRARD** : Alors après sur le contenu je ne sais pas ce qu'il y aura mais Agnès parlait par exemple de rappel des événements à venir pour mettre en avant la vie de la ville en fait. L'objectif est vraiment de s'orienter sur la vie municipale parce que c'est avant tout un bulletin municipal et si on peut en récupérer quelques deniers, nous en sommes bien contents mais ce n'est pas le premier objectif. Le premier objectif est bien d'informer nos concitoyens et cette quatrième pourra être utilisée à bon escient à cette effet-là aussi donc on retrouve de l'intérêt à cette quatrième de couverture.

**Mme Laurence BEUGRAS** : Ok, merci pour les précisions.

**Mme Christiane CONSTANT** : Bonsoir Mesdames et Messieurs les élus. Je voudrais savoir que représente la publicité en pourcentage par rapport au coût total du bulletin municipal ? Si vous avez un bilan sur l'année.

**M. Serge BÉRARD** : J'aurais dit 25 000 € à peu près par an mais honnêtement il faudrait que l'on révise. C'est une question.

**Mme Christiane CONSTANT** : Donc c'est 10 000 € sur 25 000 € et on retomberait à 9 000 €.

**M. Serge BÉRARD** : Oui.

**Mme Christiane CONSTANT** : Et connaissez-vous le coût de la distribution de ce bulletin municipal ?

**M. Serge BÉRARD** : C'est moins de 2 000 €.

**Mme Christiane CONSTANT** : Sur l'année ?

**M. Serge BÉRARD** : Par distribution. Nous avons changé souvent de distributeur, c'est bien d'évoquer cette question ; nous avons eu énormément de mal à trouver une distribution satisfaisante et depuis trois ou quatre numéros, nous sommes contents de notre prestataire, enfin ; du coup nous avons dû augmenter un peu le coût de la distribution mais parfois il y avait des appels d'offres avec des propositions qui paraissaient très intéressantes sur le plan financier mais qui étaient très décevantes sur le plan d'efficacité.

**Mme Clémentine HOCHART** : *Petite précision, nous sommes satisfaits du prestataire actuel qui nous coûte en plus moins cher que le précédent.*

**M. Serge BÉRARD** : En plus. Je sais qu'à une époque c'était beaucoup moins cher encore.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Je n'ai pas reçu le dernier dans ma boîte aux lettres ; je l'ai récupéré en mairie.

**M. Serge BÉRARD** : Il faut le signaler. Régulièrement les services vous demandent si vous l'avez reçu et cela permet de mesurer, car nous habitons un peu dans tous les coins de la ville donc c'est une bonne façon de tester la bonne distribution.

**M. Lionel CATRAIN** : J'avais une question : vous dites que du coup les annonceurs en cours vont bien sûr voir leur parution honorée et du coup l'application de ces nouveaux tarifs se fera à partir de quand ?

**Mme Agnès BÉRAL** : 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les nouveaux annonceurs. Les autres continueront à en bénéficier.

**M. Lionel CATRAIN** : Pour ceux qui sont en quatrième de couverture donc.

**M. Serge BÉRARD** : Dès le mois de janvier il n'y aura plus de quatrième de couverture.

**M. Lionel CATRAIN** : Il n'y avait donc déjà plus de commercialisation de cette quatrième de couverture.

**M. Serge BÉRARD** : Je pense que nous sommes arrivés au bout du contrat.

**Mme Clémentine HOCHART** : *C'est ça. Sur la commercialisation de la dernière de couverture effectivement il n'y avait pas de réservation qui était faite sur l'année 2025. Par contre il y a déjà des annonceurs qui ont réservé des encarts internes et ceux-là nous leur maintenons le tarif pour les réservations qui ont été faites.*

**M. Serge BÉRARD** : Oui, qui est lié au moment de leur engagement. Nous augmentons de 2.5%. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette délibération ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

- **RESSOURCES HUMAINES**

- 4. SERVICES MUNICIPAUX**

- CONTRAT CADRE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2025-2028**

- Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel et convention de gestion administrative de dossiers de sinistres par le CDG69

- Rapporteur : Agnès BÉRAL**

**Mme Agnès BÉRAL** : Donc contrat cadre d'assurance des risques statutaires 2025-2028. Pour le moment nous faisons appel directement à un assureur pour les risques statutaires. Or, nous arrivons en fin de contrat au 31 décembre et il nous a déjà annoncé que le tarif serait augmenté. Je ne sais pas si vous vous rappelez mais en février 2024 nous avons décidé de confier au CDG de faire un contrat cadre pour la couverture des risques statutaires ; un contrat d'assurance groupe en fin de compte.

Nous avons eu des résultats depuis, évidemment ; le CDG s'est démené pour obtenir des résultats et quand nous avons regardé les propositions qu'ils nous ont faites, nous avons trouvé effectivement un accord intéressant.

Il faut savoir aussi que le CCAS et la Ville de Brignais n'étaient pas assurés par le même groupe. Nous avions Relyens et Gras Savoye et c'était un peu compliqué aussi parce que les conditions n'étaient pas les mêmes pour déclarer les sinistres, enfin des choses comme ça. Là nous avons eu des propositions du CDG et il se trouve que c'est CNP Assurances et le groupe Relyens, le courtier du groupe Relyens qui ont été retenus. Nous avons un taux qui est meilleur que celui que nous avions avant, même avant l'augmentation donc je ne sais pas si vous avez regardé le rapport mais nous avons un taux de cotisation qui s'élève à 2.07% alors que nous sommes actuellement à 2.5% en sachant qu'il va augmenter. Nous avons des frais de gestion évidemment avec le CDG mais ils sont relativement faibles je dirais de 0.24%, ce qui globalement nous coûtera moins cher sur l'année.

Il y a aussi un taux pour nos agents qui sont à l'IRCANTEC donc il faut savoir que ceux qui sont à la CNRACL ce sont les fonctionnaires, ceux à l'IRCANTEC sont les contractuels donc nous avons deux taux différents. Sur le même contrat nous aurons donc le CCAS et la ville donc pour la ville 2.07% plus les 0.24% de frais de gestion ; à savoir que ce sera le CDG qui va s'occuper de la mission des dossiers, de monter les dossiers et ainsi de suite donc ça nous libère aussi du temps pour notre service RH de faire les dossiers, cela va être énorme donc nous vous demandons simplement d'autoriser la signature de cette convention avec le CDG dans ces conditions qui nous semblent très favorables pour nous. Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. Serge BÉRARD** : Un sujet technique. S'il n'y a pas de questions ou remarques, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

## 5. SERVICES MUNICIPAUX

### SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Adhésion au dispositif du CDG69

**Rapporteur** : Agnès BÉRAL

**Mme Agnès BÉRAL** : De nouveau avec le CDG mais c'est un renouvellement car nous avons déjà fait appel à la cellule de déclaration des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique. Nous y avons adhéré déjà depuis trois ans donc on vous demande tout simplement dans ce rapport, de continuer à déclarer, enfin par cette convention avec le CDG ; à savoir que dans la commune il y a deux personnes référentes à la ville et une personne au CCAS qui peuvent recueillir éventuellement les déclarations des agents s'ils le souhaitent et rappeler que ce dispositif est anonyme quand l'agent se déclare directement en ligne donc nous avons indiqué à tous les agents comme faire pour éventuellement déclarer des problèmes de discrimination, de harcèlement.

Alors juste pour savoir qu'il y a eu une personne qui s'est déclarée directement auprès de nos agents mais nous n'en avons pas eu sur le site du CDG mais c'est un dispositif qui, de toute manière, est obligatoire et cela laisse la possibilité aux agents qui seraient concernés de pouvoir le faire de manière anonyme et ne pas avoir à se déclarer en tant qu'agent dans la commune. Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. Serge BÉRARD** : Nous renouvelons le dispositif. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

## 6. DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES – SERVICE ANIMATION JEUX

### MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Renouvellement d'emplois vacataires – Année 2025

**Rapporteur** : Pierre FRESSYNET

**M. Pierre FRESSYNET** : Bonsoir à tous. Ce sont des délibérations récurrentes que vous connaissez maintenant donc le renouvellement d'emplois vacataires au niveau de la ludothèque ; la ludothèque qui fait appel à des vacataires pour conforter l'équipe lors de certaines animations donc nous confions cela à des emplois non permanents d'adjoints d'animation territoriaux. C'est donc en catégorie C et ils sont payés selon le tableau de rémunération qui est en fin du rapport. Cela va du SMIC horaire à 11.88 € actuellement depuis le 1<sup>er</sup> novembre d'ailleurs à 25 € de l'heure en fonction du niveau de diplôme.

On vous demande d'autoriser un quota de 280 heures annuelles pour toute l'année 2025, sans changement par rapport à 2024 ; aussi 280 heures. Nous l'avons vu en commission n°1 le 5 novembre et nous avons dit que ce quota n'est pas forcément utilisé, c'est un plafond. S'il y a des questions.

**M. Lionel CATRAIN** : Du coup c'est la dernière phrase de Pierre FRESSYNET qui me fait réagir sur ce point, vous dites que c'est un nombre d'heures maximum de 280 heures et à ce moment-là, est-ce qu'on ne peut pas le spécifier dans la délibération et dire qu'on autorise le renouvellement du volume d'heures maximum annuel à hauteur 280 heures ? Ah oui maximum c'est écrit à la fin ; je n'ai rien dit.

**M. Serge BÉRARD** : Mais en revanche c'était une bonne idée. Nous l'aurions retenue en fait, merci. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de voter. Qui s'abstient ? 3 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 3 abstentions. Merci.

## 7. SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS

### MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Renouvellement et création d'emplois vacataires – Année 2025

**Rapporteur** : Pierre FRESSYNET

**M. Pierre FRESSYNET** : C'est le même style, alors le renouvellement d'emplois vacataires du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2025, c'est la saison culturelle en fait.

**M. Serge BÉRARD** : Là c'est pour la Régie autonome.

**M. Pierre FRESSYNET** : Il y a pour la ville et pour la Régie autonome, les deux. Il y a un quota d'heures de vacataires, c'est toujours pour conforter des équipes qui ont des charges supplémentaires en fonction des animations qu'il y a à la ville et aussi au Briscope donc nous détaillons la ville et nous détaillons le Briscope, nous détaillons Guy de Chauliac également.

Pour la ville nous sommes sur un quota de 600 heures annuelles maximum à répartir sur plusieurs actions comme l'accueil des nouveaux Brignairots qui est d'ailleurs vendredi 22 novembre pour la prochaine ; ce sera sur le budget 2024 donc ces types d'évènements, les fêtes nationales bien sûr et différentes animations qui sont pilotées par la ville. Les services demandent donc un quota en diminution de 300 heures par rapport à 2024. C'était 900 en 2024, 600 en 2025.

Pour la RCAVB, nous sommes sur un quota de 240 heures, il y avait 360 heures pour l'année dernière et donc pour la RCAVB, le Briscope autrement dit, il s'agit surtout d'avoir du personnel d'accueil lors des spectacles. Enfin, pour l'espace Guy de Chauliac il y a une réduction du quota d'heures demandé aussi. Nous demandons 134 heures contre 250 en 2024.

Il vous est donc demandé de renouveler ces quotas d'heures, 600 pour la ville, 134 pour Guy de Chauliac et 240 pour le Briscope du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2025.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions ?

**Mme Sylvie GUINET** : Qu'est-ce qui explique effectivement la diminution d'un côté et pas de l'autre ? Animation-jeux, nous restons sur le même nombre d'heures et là les services diminuent le nombre d'heures donc je pense que c'est fait en toute conscience et toute réalité du travail qui est mené donc pourquoi d'un côté on diminue et de l'autre pas ?

**M. Serge BÉRARD** : C'est l'analyse des consommations en fait.

**M. Pierre FRESSYNET** : Oui c'est ça, du réel consommé donc nous repartons du réel consommé pour calculer, pour faire une prévision et pis c'est aussi les actions qui sont prévues ou non prévues. Chaque année ça peut être différent.

**Mme Sylvie GUINET** : Donc animation-jeux, il n'y a pas de réel consommé parce qu'il me semble que l'année dernière effectivement à la même époque nous n'avions pas consommé la totalité, c'est-à-dire les 260 et là nous repartons sur un nombre d'heures pareil.

**Mme Clémentine HOCHART** : *En précision, nous avons aussi une action volontaire sur les services, notamment côté RCAVB puisque nous avons un recrutement qui est arrivé en septembre et l'objectif avec ce recrutement c'était de renforcer la mutualisation à l'échelle de la direction des affaires culturelles et donc de réduire l'enveloppe des vacataires qui sont amenés à intervenir pour l'accueil des spectacles. Effectivement, par rapport à la ludothèque, sur ces services-là il y a un choix qui a été travaillé que de diminuer cette enveloppe de vacation pour ne pas se retrouver avec des robinets ouverts des deux côtés.*

**M. Serge BÉRARD** : D'autres questions ?

Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 5 abstentions.

## 8. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Création de deux emplois permanents à temps complet

**Rapporteur :** Pierre FRESSYNET

**M. Pierre FRESSYNET :** Là il s'agit de la direction enfance jeunesse et sport. C'est la création de deux emplois permanents à temps complet mais nous créons ces emplois pour remplacer des postes vacants donc ce n'est pas des créations nettes bien sûr.

Il y a un poste d'agent de restauration à la cuisine centrale qui est devenu vacant et comme d'habitude, nous ouvrons le poste, nous le créons par délibération, avec plusieurs grades pour pouvoir recruter plus facilement donc nous ouvrons le poste à adjoint technique territorial, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe et c'est un poste en catégorie C.

Le deuxième poste créé est un poste d'ATSEM, Agent Territorial Spécialisé dans les Écoles Maternelles. C'est la filière médico-sociale, en catégorie C et c'est suite à un départ en retraite donc ce sont des permanents à temps complet et nous avons besoin de la délibération pour pourvoir ces postes dès demain. Il vous est donc demandé d'autoriser la création de ces emplois.

**M. Serge BÉRARD :** Comme vous le savez nous avons une politique dans cette ville qui n'a pas changé depuis longtemps. Nous avons une ATSEM par classe maternelle et effectivement dès l'instant où quelqu'un prend sa retraite on la remplace. Est-ce qu'il y a des questions ?

**Mme Christiane CONSTANT :** Excusez-moi, ce ne sont pas des créations, ce sont des remplacements.

**M. Serge BÉRARD :** Ce sont des remplacements.

**Mme Christiane CONSTANT :** Donc il faut modifier la délibération ; ce ne sont pas des créations. Une création implique un changement de la masse salariale.

**Mme Clémentine HOCHART :** Alors sur ces délibérations, c'est aussi vous rappeler un peu le contexte. Au niveau de la collectivité, dans les process qui avaient été validés par la trésorerie à l'époque, trésorerie d'Oullins, nous ne prenions pas de délibération pour créer des emplois quand il y avait des créations mais nous avons un tableau des effectifs qui vous était présenté deux fois par an et nous mettions à jour ce tableau des effectifs. Quand la Chambre Régionale des Comptes est venue contrôler la commune, il a été pointé que cette pratique quand bien même elle a été tolérée par la trésorerie, elle n'était pas conforme puisque pour pouvoir verser un salaire, il faut que le poste ait été créé par le Conseil municipal et donc il faut qu'il y ait une délibération qui soit prise.

En fait ces deux délibérations font suite à un contrôle de la trésorerie qui, à l'occasion du versement des paies, contrôle nos actes et s'assure que les salaires qui sont versés correspondent à des actes administratifs. Comme nous sommes sur des postes anciens puisque nos ATSEM, il n'y a pas de création de poste sur ces dix dernières années, nous n'avons pas été en capacité de trouver la délibération, que ce soit dans nos archives courantes ou même dans nos archives plus anciennes donc nous avons proposé à la trésorerie et avec accord, de recréer ces postes pour ne pas qu'il y ait de blocage parce que la trésorerie nous indiquait que sans cette transmission de pièce, il y aurait reprise du salaire et reprise des antécédents, ce qui ne nous paraissait pas une bonne idée.

Nous avons travaillé avec la trésorerie pour aussi pouvoir épurer ce travail et donc nous vous présenterons en début d'année 2025 une délibération qui reprendra toutes les créations de postes qui vont avoir plus de dix ans ou plus de quinze ans, de manière ensuite à avoir quelque chose qui soit propre et d'avoir un tableau des effectifs qui ne soit qu'une photographie de décisions prises par le Conseil municipal.

**M. Serge BÉRARD** : Cela va aller vite mais nous sommes dans une démarche de régularisation pour être conforme en fait et éviter de se retrouver avec des difficultés avec la trésorerie. Je ne ferais pas de commentaires plus que ça, ce n'est pas la peine, je pense que nous nous sommes tous compris mais notre monde fonctionne comme ça donc il faut faire avec. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

## 9. SERVICES MUNICIPAUX – POLICE MUNICIPALE

Mise en place de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement des policiers municipaux (ISFE)

**Rapporteur** : Pierre FRESSYNET

**M. Pierre FRESSYNET** : Dans cette délibération effectivement nous parlons du régime de prime des policiers avec plusieurs acronymes donc l'ISFE c'est l'indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement des policiers municipaux, c'est-à-dire la part de prime qui est associée au salaire. Ce nouveau système, pour être plus simple, vient remplacer le précédent qui n'était déjà pas très simple, qui était composé de l'ISF pour Indemnité Spéciale de Fonction et de l'IAT pour Indemnité d'Administration et de Technicité.

Le rapport est très long donc pour le résumer, nous voyons que ce nouveau système comporte toujours une part fixe et une part variable. La part fixe est déterminée selon un pourcentage du salaire mensuel brut du policier plafonné par décret à 30% pour un agent de police et 32% pour un chef de service de police. Alors la collectivité pourrait décider de voter des taux inférieurs mais à Brignais le choix a été fait de conserver le taux plafond. Ces taux plafond étaient précédemment de 20% du salaire pour un agent et 30% pour un chef de police.

Après cette part fixe il y a une part variable qui est fonction notamment des notations professionnelles et donc cette part variable est fixée en pourcentage d'un plafond maximum en euros. Il y a 5 000 € et 7 000 € pour un agent ou pour le chef de police et ce plafond est déterminé par décret. À l'intérieur de ce plafond, le Conseil municipal peut valider un taux de versement comme pour la part fixe. Auparavant cette part variable était calculée par référence à un montant annuel avec application d'un coefficient multiplicateur et un plafond calculé pour l'équipe, pour l'ensemble de l'équipe et nous vous avons présenté cela au Conseil municipal du 24 mai 2023 ; ce n'est pas si vieux.

Maintenant, le nouveau système semble plus simple puisqu'il y a un plafond qui est individuel au lieu d'être collectif pour l'équipe et surtout, ce qu'il faut dire, c'est que par choix de la collectivité, les policiers conservent le même montant de prime que ce qu'ils avaient auparavant et si en fonction du nouveau système ils étaient perdants, nous réajustons. Nous avons la capacité de réajuster le montant pour qu'ils aient le même montant de prime. Cette notion sera précisée sur un arrêté individuel d'attribution qui leur sera donné et qu'ils signeront.

Ce nouveau système de prime est à mettre en place en janvier 2025. Cela a été présenté au CST le 3 octobre dernier et ça a été voté avec un avis favorable à l'unanimité. Il vous est demandé d'entériner cette mise en place de ce nouveau système de prime dans les conditions que je viens de rappeler.

**M. Serge BÉRARD** : Qui ne changera rien à la prime que touche les agents.

**M. Pierre FRESSYNET** : C'est ça.

**M. Serge BÉRARD** : Il fallait le préciser quand même parce que nous aurions pu nous perdre sinon.

**M. Pierre FRESSYNET** : Je ne sais pas s'il y a des questions ou des précisions.

**M. Serge BÉRARD** : M. FRESSYNET nous rassure puisque désormais c'est plus simple. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. C'était très technique mais nécessaire.

## 10. SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS

### FRAIS DE DÉPLACEMENT

#### Mise à jour des conditions et modalités de versement des frais de déplacement

**Rapporteur** : Pierre FRESSYNET

**M. Pierre FRESSYNET** : Il n'y a pas grand-chose de changé donc le rapport reprend l'ensemble des règles, des barèmes, des modalités de remboursement des frais de déplacement pour les agents. En fait il ne s'agit pas de redétailler ce système, toutes les données sont les mêmes, les barèmes sont les mêmes mais il faut juste noter les différences en ce qui concerne les frais de repas et d'hébergement qui seront maintenant remboursés au réel sur présentation de justificatifs alors qu'auparavant ils étaient remboursés sur la base d'un forfait.

Par ailleurs une autre modification, il est fixé une distance de déplacement de plus de 150 kilomètres pour que l'on puisse prendre en charge une nuitée en frais de déplacement. Auparavant il n'y avait pas cette notion de 150 kilomètres d'éloignement pour se faire rembourser une nuit.

Il faut donc modifier ces choses au règlement intérieur. Cela a été présenté au CST du 3 octobre et ça a été voté favorablement à l'unanimité. Nous avons bien sûr présenté cela aussi en commission n°1 le 5 novembre. Il vous est demandé de valider ces deux petites modifications.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions ou des remarques ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

## • ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE

### 11. ASSOCIATION DU JUMELAGE BRIGNAIS-HIRSCHBERG

#### Subvention exceptionnelle pour action de jumelage

**Rapporteur** : Christophe GALLAY

**M. Christophe GALLAY** : Il s'agit d'une subvention exceptionnelle pour action de jumelage. Comme vous le savez, Hirschberg, notre ville jumelle allemande a une ville filleule d'Allemagne de l'est, Niederau, qui a célébré son 750<sup>ème</sup> anniversaire du 9 au 11 août 2024 et à cette occasion, a invité des délégations, d'Hirschberg bien évidemment, de Brignais et de Schweighouse-Thann, notre ville filleule.



Pour Brignais, la délégation était composée de six membres de l'association de jumelage Brignais-Hirschberg et du Maire, ce qui n'est pas dans la délibération.

**M. Serge BÉRARD** : Et de son épouse.

**M. Christophe GALLAY** : À cette occasion, les Maires se sont rencontrés pour parler des relations entre les quatre villes et également évoquer et poser les premiers jalons de l'organisation des anniversaires à venir entre des anniversaires de jumelage et de parrainage avec Hirschberg et Schweighouse.

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour valider le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association du jumelage Brignais- Hirschberg. Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 « subventions aux associations » du budget municipal de la commune - exercice 2024 et bien évidemment, la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier la semaine dernière, le 6 novembre.

**M. Serge BÉRARD** : Oui, effectivement, j'avais eu l'occasion de rapporter cet événement à la rentrée ; ça s'est passé début août et nous étions conviés avec des représentants de la ville d'Hirschberg qui étaient venus en bus. Il y a à peu près 150 personnes je pense d'Hirschberg d'ailleurs qui étaient là. Nous avons été formidablement accueillis et on a participé à un beau défilé de chars. Nous étions avec les Maires, quatre Maires sur une magnifique Oldsmobile américaine posée sur l'arrière de la voiture et on saluait la foule. Il y avait beaucoup de monde et j'ai été très impressionné par la liesse locale à l'occasion de cet anniversaire et j'ai entendu beaucoup de « Vive la France ». C'était très chaleureux et très sympathique. On a passé un très bon moment et on peut remercier les membres de l'association qui se sont mobilisés parce que ça participe à la qualité de nos échanges et on reste tous très attachés, je pense, à ce que ces jumelages puissent vivre et au passage j'en profite, je fais une petite digression, j'en profite pour vous dire que vous savez qu'il y a un changement politique à Ponsacco et on a appris aujourd'hui que donc on n'avait pas de nouvelles en fait. C'est un changement politique qui aurait pu conduire à une remise en cause du jumelage et on a très rapidement félicité les nouveaux élus et les convier pour le 8 décembre et on a su là qu'il y avait deux élus ; alors ce ne sera pas le Maire parce qu'il ne pouvait pas venir mais deux élus de Ponsacco qui vont venir, on va faire leur connaissance.

Donc nos jumelages vivent et notamment grâce à ces associations qui s'y impliquent avec une nouvelle présidente qui est très engagée. Alors mon épouse effectivement est venue mais il y a que mon billet qui a été payé 350 €.

Elle était sur mon porte bagages pour préciser. On a signé une charte de déontologie, j'y tiens.

Alors effectivement, c'est un peu un rattrapage cette délibération parce qu'on s'était engagé auprès de l'association et le temps a passé et on ne l'a pas présentée avant, on s'en excuse.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Je propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

## 12. OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES

Autorisations – Année 2025

**Rapporteur :** Éric JACQUET

**M. Éric JACQUET :** Bonsoir à tous. Chaque année, le Conseil municipal doit établir un calendrier annuel des dérogations à la fermeture des commerces le dimanche. La dérogation est collective : aucune demande de dérogation n'est à formuler par les commerçants. Il est rappelé que peuvent ouvrir le dimanche, sans autorisation préalable, les établissements qui emploient des salariés dans les secteurs nécessaires à la continuité de la vie économique et sociale, tels les hôtels, les cafés, les restaurants, débits de tabac, stations-service, magasins de détail de meubles et de bricolage, fleuristes, poissonneries, établissements de santé et sociaux, entreprises de transport d'expédition, entreprises de presse et d'information, les musées, les salles de spectacles, les marchés, les foires, les services à la personne et industries utilisant des matières premières périssables.

Un commerce, bien sûr, sans salarié, peut ouvrir, lui, tous les dimanches. Si le commerce emploie des salariés, les compensations dues à chaque salarié en cas de travail dominical sont le repos compensateur et la majoration du salaire, donc qui est égale très souvent à 200 % du taux journalier pour une durée équivalente.

La commission n°4 a vu ce dossier le 7 novembre et il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour approuver l'ouverture dominicale des commerces de détail sur la commune aux 12 dates suivantes pour l'année 2025 : le 12-19-26 janvier, le 2 février, le 25 mai, le 29 juin, 6 et 13 juillet et les quatre dimanches de décembre qui sont le 7-14- 21 et le 28.

**M. Serge BÉRARD :** C'est une délibération de saison. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Il n'y a pas de grand changement par rapport aux autres années. S'il n'y en a pas, je propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

- **AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME**

## 13. DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

**Rapporteur :** Jean-Philippe GILLET

**M. Serge BÉRARD :** Je rappelle peut-être pour la petite histoire qu'on devait faire, alors c'est une demande faite par l'État qui nous demandait ça pour l'année dernière, genre au mois d'octobre-novembre pour le 31 décembre et comme beaucoup de communes en France, on a demandé de pouvoir repousser parce que ce n'était pas raisonnable. Vous allez voir, c'est quand même un dossier qui n'est pas si simple à travailler et on avait repoussé l'échéance comme beaucoup de communes et donc il est temps maintenant de proposer la délibération.

**M. Jean-Philippe GILLET :** Bonsoir à toutes et à tous. Donc comme l'a dit Monsieur le Maire, cette délibération a pour but de finaliser la réponse de la commune à l'État sur les zones d'accélération des énergies renouvelables. Ce sujet a déjà fait l'objet, alors il n'est pas nouveau pour certains d'entre vous, puisque ce sujet a déjà fait l'objet de plusieurs présentations en Commission générale, en Comité environnement et il y a même eu une réunion publique il y a quelques temps. Donc là, la délibération, c'est vraiment l'acte final qui permet d'entériner cette réponse.

Donc maintenant, si on passe sur le PowerPoint qui est présenté, donc cette délibération fait suite à la demande de l'État via la loi « APER » du 10 mars 2023 qui oblige les communes à définir des zones pour favoriser le développement des productions d'énergies renouvelables. Alors en-dessous, vous avez les caractéristiques qui sont demandées à ces zones donc les zones doivent être définies par les communes, comme cela a été dit, et il y a plusieurs filières d'énergies renouvelables et ces zones doivent être traitées filière par filière. Les filières sont au nombre de sept, donc on les verra ensuite.

Ces zones témoignent de la volonté d'implanter des développements d'énergies renouvelables donc sur une partie du territoire plutôt qu'une autre et ces zones ne sont pas exclusives, mais les développeurs sont incités à se diriger vers ces zones, ce qui veut dire qu'on définit ces zones mais s'il y a un projet qui est hors de ces zones, ce n'est pas une interdiction formelle. Par contre, le but de ces zones est aussi de faciliter les développements et les traitements des dossiers. Donc si on passe au slide suivant, on va rentrer directement dans les différentes thématiques. La première thématique est le développement d'énergies renouvelables à partir du photovoltaïque. Alors les zones qui ont été ciblées, vous les trouvez en bleu clair ; sur la commune cela ça concerne l'ancien centre d'enfouissement, puisque vous savez qu'il y a déjà un chantier qui est en cours pour développer, donc une ferme photovoltaïque sur ce lieu. Sont retenus aussi les grands tènements qui peuvent combiner soit des ombrières ou du photovoltaïque de toiture et on a privilégié aussi également les zones de renouvellement urbain puisque cela permet d'intégrer directement lors de ce renouvellement urbain, les toitures, en particulier des bâtiments, pour développer du photovoltaïque.

Ensuite, si on passe au slide suivant, donc le solaire thermique. Alors un petit mot, le solaire thermique, c'est différent du photovoltaïque. On utilise certes le rayonnement du soleil mais pour produire de l'eau chaude sanitaire donc dans vos panneaux, au lieu d'avoir des cellules en silicium, on a des circuits d'eau qui sont chauffés par les rayons du soleil donc ça permet soit de fournir de l'eau chaude sanitaire, soit éventuellement de chauffer des bâtiments. Alors particulièrement pour des réseaux, disons des planchers chauffants. Si nous passons sur la localisation de ces zones, donc là le focus est plus sur les zones en renouvellement urbain, vous les retrouvez sur la carte.

Alors le solaire thermique, c'est un peu moins développé parce que c'est quelque chose qui doit être pris en compte plus dans la construction des bâtiments que, a posteriori, sur des bâtiments existants. C'est toujours plus compliqué d'installer ce type d'énergie renouvelable par la suite.

Donc si on continue le troisième système de production d'énergie retenue, c'est le bois énergie. Donc là, les zones qui ont été fléchées, ce sont des zones, alors vous en avez déjà une en bas puisqu'il y a déjà une chaufferie bois qui a été installée pour chauffer l'école Lassagne, le quartier Lassagne et Jean Moulin et qui a la possibilité d'être développée pour chauffer d'autres bâtiments via un réseau de chaleur et sinon, il y a une zone, donc Hôtel de ville, au-dessus comprenant la Compassion qui pourrait aussi bénéficier de ce type d'énergie et les écoles en particulier, ça doit aller de l'école Fournion jusqu'au lycée, plus le secteur Compassion et éventuellement des habitats privés ou des bâtiments collectifs qui pourraient se raccorder.

Et la quatrième énergie qui a été retenue, c'est la géothermie. Alors il y a différents types de géothermie sans trop rentrer dans le détail, donc il y a la géothermie de surface pour les habitats donc on récupère la chaleur qui est dans une couche dans le sous-sol, mais à des profondeurs limitées et après il y a la géothermie profonde qui consiste à des forages pouvant aller jusqu'à 2 500 mètres où on récupère l'eau de l'aquifère profond qui est beaucoup plus chaude puisqu'elle est plus en profondeur, qui est remontée. On récupère la chaleur et on réinjecte l'eau refroidie dans la poche aquifère profonde. Donc ça c'est le principe. Alors quelles sont ces zones qui ont été mentionnées ? Donc vous les avez sur la carte de la commune. Là aussi, le focus sur les zones à projets de chaleur et sur les zones d'activité qui ont un potentiel un peu plus important.

Je ferai une remarque sur les trois filières qui n'ont pas été retenues donc il s'agissait de la méthanisation. Alors pourquoi méthanisation ? Généralement un site de méthanisation, il faut qu'il soit à proximité de résidus agricoles ou d'élevages pour traiter le lisier et malheureusement, ou heureusement, je ne sais pas, sur la commune, on n'a pas un gisement suffisant pour développer ce type d'énergies renouvelables.

Autre énergie renouvelable non retenue, c'est l'éolien parce que l'éolien c'est des contraintes assez importantes, c'est-à-dire qu'il ne faut pas qu'il y ait d'habitation à proximité d'un amas d'éoliennes de l'ordre de 250 mètres. Sur la commune, il n'y a pas vraiment d'emplacements déjà favorables au niveau des vents et au niveau de l'habitat qui est quand même dans certaines zones assez dispersées. On a toujours une maison qui empêcherait ce type de développement.

Et la dernière, c'est l'hydroélectricité donc là, la commune ne dispose pas de chutes ou de cascades suffisamment importantes pour pouvoir développer...donc ceci explique sur les sept modes de production d'énergies renouvelables que nous avons retenu que les quatre premières. Donc voilà ce qui va être présenté, rendu à la Préfecture, qui va analyser et collecter au niveau national, d'abord dans un niveau régional et analyser, et à partir de ces bases, des réponses de toutes les communes, l'État sera en capacité de dire si c'est susceptible de pouvoir produire les engagements qui ont été pris pour produire de l'énergie renouvelable. Si cela s'avère insuffisant, il y aura un retour en demandant à chaque commune d'augmenter ces zones. Pour l'instant on est au premier tour de collecte et on va déjà répondre à cette demande de l'État.

Ce sujet a été présenté en commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » le 5 novembre 2024 et donc il est demandé d'approuver les zones d'accélération des énergies renouvelables pour les filières suivantes et conformément à la cartographie annexée de la présente délibération donc je ne vais pas les redétailler puisque je les ai détaillées sur les slides. Il est aussi demandé de dire qu'aucune zone d'accélération ne sera définie pour des filières de méthanisation, d'éolien et d'hydroélectricité et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**M. Serge BÉRARD** : Je précise qu'il y a une Commission générale qui a présenté ce document. On a présenté, on a échangé sur ce sujet-là avec notre Comité environnement qui a été créé, qui se réunit régulièrement, notamment du fait des PFAS qui est à l'origine de ce Comité.

On a eu également une réunion publique qui s'est tenue la semaine dernière avec pas énormément de monde mais quelques personnes très intéressées par ces sujets.

L'intérêt de cette démarche, c'est que l'État au fond, nous demande notre avis. Ce n'est pas si mal. Si on avait la même chose pour les antennes téléphoniques, on aurait été bien content, on aurait pu peut-être empêcher certaines choses. Alors ça ne veut pas dire que...on ne peut pas nous imposer peut-être ; on verra tout s'est mis en œuvre mais en tout cas, ça nous a permis de réfléchir aussi à ce qu'on pouvait faire et à le formaliser, puis à le partager tous ensemble. Il faut savoir qu'il y a eu un gros travail en amont puisqu'avant de présenter ce qui est possible, il a fallu que les services travaillent pour définir partout où ce n'était pas possible de faire les choses sur chacune des types d'énergie. Par exemple, s'il y a des PNAP ce n'est pas possible, si c'est en zone inondable, ce n'est pas possible, si on est sur des terrains à problèmes, ce n'est pas possible, si c'est trop...et donc finalement la résultante c'est la cartographie qui vous a été présentée et de fait désormais on va travailler vraiment sur ces questions, on réfléchit à comment équiper nos bâtiments en photovoltaïque. Vous voyez, là, si on est sur la géothermie ou de la même façon sur les unités de chaleur, vous voyez que là, nous avons toutes les zones d'activité qui sont concernées ; par exemple on va travailler à l'avenir sur l'évolution de nos zones d'activité. En premier lieu on se posera la question si on refait ou si on redéfinit ou si on retravaille ou réaménage une zone d'activité. Il faudra certainement intégrer dès le départ comment on intègre un réseau de chaleur pour les entreprises qui vont venir s'installer puissent en bénéficier donc c'est toute une philosophie finalement d'aménagement autour de la problématique des énergies renouvelables qui est derrière ce travail et qui va nous éclairer sur nos successeurs parce qu'à mon avis, on est parti pour un bout de temps sur les années à venir donc c'est un travail utile au bout du compte et intéressant.

Alors il y aura un aller-retour d'ailleurs parce que là on va proposer tout ça aussi pour l'État. C'est l'occasion de faire une espèce de recensement national du potentiel qu'offrent les communes de telle manière qu'on puisse calculer les méga ou millions de mégawatt qu'on va pouvoir mettre en place dans les années qui viennent et gagner en autonomie au niveau national donc il y aura un aller-retour en fonction de ce qu'on va présenter. On va voir ce que l'État nous dit et en fonction de ce qui se passe aussi dans les autres communes autour. Est-ce qu'il y a des questions ?

**Mme Christiane CONSTANT** : Moi je trouve que l'élaboration d'un tel projet est très intéressante parce qu'il est anticipateur et ça nous permet d'évaluer le potentiel, éventuellement que chaque commune de France ou d'intercommunalité peuvent avoir au niveau de ces évaluations. La question que je me pose c'est à long terme, forcément mais imaginons que l'État valide tous ces projets.

**M. Serge BÉRARD** : Ce ne sont pas des projets. On définit des zones définies mais il pourrait y avoir des projets.

**Mme Christiane CONSTANT** : Si cette définition de zones est validée, est-ce que nous nous devons nous engager ? Est-ce qu'il y a un partenariat qui va être obligatoire entre l'État et le futur parce que le financement de l'aménagement a un coût important et est-ce que l'État s'engagera à financer ou à participer à ce financement parce qu'on connaît, quand il nous promet de financer nos projets et ce qui arrive après au final, c'est très inquiétant pour le budget des communes et de l'intercommunalité en France. Voilà, merci.

**M. Serge BÉRARD** : On a un peu de mal à savoir encore comment ça va être valorisé ce travail, parce que nous, ça nous éclaire déjà.

Je prenais l'exemple des zones d'activités, là on est en train en ce moment de travailler sur le devenir de la zone des Aigais qui est une zone très ancienne et très mixte et sur lequel on a un potentiel de création d'emplois considérables et donc il y aura des mutations d'entreprises dans les années à venir et là, typiquement, il y aura un projet mais est-ce que ce projet sera porté par les entreprises elles-mêmes ? Est-ce qu'il sera porté par nous ? Ce qu'on sait en tout cas, c'est que s'il y a des projets qui arrivent sur le territoire, ceux qui porteront les projets, qu'on a avec ENGIE qui portent actuellement le projet de la ferme photovoltaïque ; peut-être qu'il va y avoir un autre projet sur notre territoire de réseau de chaleur ou je ne sais pas quoi. Il se référera à cette carte pour venir donc ça ne détermine pas qui seront les porteurs de projet mais par contre ça dit, a priori les projets seront plutôt dans les zones qu'on a définies. C'est ça que ça dit, ça ne va pas beaucoup plus loin que ça en fait. À ce stade oui, c'est vraiment...après on a un peu de mal encore à voir comment ça va être utilisé.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Alors effectivement, dans le texte de loi, il y a un petit alinéa mais ça reste très vague et qui précise les zones d'accélération, c'est un secteur ouvrant droit à des dispositifs financiers préférentiels pour les porteurs de projets ; entre parenthèses appel d'offres, tarifs d'achat mais ça reste assez vague.

**M. Serge BÉRARD** : Concrètement, ça veut dire que l'État pourra soutenir plus facilement les projets s'ils sont situés dans les zones qui ont été ciblées par les communes. C'est ce qu'on peut imaginer.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Et sinon ça devrait aussi faciliter tout ce qui est délais de projets, d'instruction des projets, ce qui n'empêche pas qu'il y aura des études de faites. Ça ne permettra pas de court circuiter les études techniques mais normalement ça doit permettre d'accélérer ces zones-là.

**M. Serge BÉRARD** : Puis le recensement au niveau national de tout le potentiel, je pense, ça vaut le coup aussi et qui permet de mesurer notre capacité à devenir autonome, plus autonome.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Avant de passer au vote, je voudrais remercier le service urbanisme pour tout ce travail qui est quand même assez colossal parce qu'il fallait agréger beaucoup de données pour arriver à sortir ces zones.

**M. Lionel CATRAIN** : Alors quelques précisions sur ce sujet que je connais un tout petit peu. Il s'avère qu'en fait ça fait plus d'un an, enfin je vous avais interpellé il y a un an pour vous dire il faut qu'on définisse ces zones d'accélération des énergies renouvelables donc c'est très bien qu'on y soit arrivé. On se rend compte qu'aujourd'hui que la mobilisation dans les communes de toute la Région est très faible. Elles ont beaucoup de mal à faire ce travail, d'abord il y a celles qui ne veulent pas.

**M. Serge BÉRARD** : Nous allons être vertueux du coup.

**M. Lionel CATRAIN** : On est pas mal, enfin, on n'est pas très bon mais on est pas mal. Ce travail, il est après consolidé d'abord au niveau départemental puisqu'il y a des préfets délégués qui sont nommés dans chaque département pour suivre les énergies renouvelables et ensuite tout est consolidé au niveau régional, puis national. En fait la volonté de l'État, c'est de mettre sur ces zones notamment définies comme des zones d'accélération, des procédures simplifiées pour accélérer justement les productions d'énergies renouvelables donc c'est un peu le risque aussi, c'est de passer outre certaines contraintes environnementales qui pourraient venir se poser et faciliter également les avantages.

Jean-Philippe parlait notamment des tarifs d'achat pour avoir des tarifs d'achat plus intéressants sur ces zones d'accélération que sur d'autres.

Pour ce qui est des financements pour rassurer ma voisine, les communes seront très très peu financeurs de sites de production d'énergies renouvelables. La Région pour le coup, même si elle ne fait pas forcément beaucoup de choses, en tout cas de moins en moins, en fait quand même pas mal et finance beaucoup de projets de développement d'énergies renouvelables.

Alors pour le coup, pas mal de méthanisation sur des zones rurales notamment, mais également on n'en a pas chez nous puisqu'on n'a pas de station d'épuration sur le territoire de la CCVG mais en tout cas sur les stations d'épuration aujourd'hui, il y a du développement de la méthanisation qu'on appelle territorial, qui produit énormément de méthanisation et notamment il y a un projet sur Pierre-Bénite qui va être assez conséquent, porté par la Métropole.

Voilà tout ça pour dire que c'est plutôt des choses qui vont permettre à des porteurs de projets et à des développeurs de venir solliciter les communes et de dire on est prêt à développer des projets chez vous donc c'est plutôt intéressant pour la commune parce que ça voudra dire à des porteurs de projets : venez chez nous, nous on a défini des zones d'accélération, donc vous aurez des avantages qui sont proposés par l'État sur ces zones d'accélération et je trouve que c'est plutôt une bonne chose qu'on ait abouti à ces solutions-là.

A titre personnel, je suis toujours un peu gêné qu'on exclut de fait l'éolien, alors je n'ai pas les zones de vents sur Brignais en tête, mais je ne suis pas persuadé que sur toute la zone qui monte sur l'ancienne route de de Soucieu, je pense qu'on doit être pas mal en termes d'exposition au vent.

**M. Serge BÉRARD** : On pense qu'on a déjà une ferme photovoltaïque. On ne va pas s'exciter non plus à mettre des éoliennes de 30 mètres de haut.

**M. Lionel CATRAIN** : Si c'était 30, ça serait bien.

**M. Serge BÉRARD** : Plus que ça oui.

**M. Lionel CATRAIN** : C'est plutôt 100.

**M. Serge BÉRARD** : Oui, surtout que c'est toujours dans le même coin que ça arrive. Merci pour ces précisions. C'est vrai que c'est assez technique et ce n'est pas forcément très partageable.

Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ? Je vois qu'il y a par contre des échanges entre vous et que finalement il y a une ambiance plutôt sympathique mais il faut qu'on avance Messieurs-Dames.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions complémentaires sur ce sujet ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote pour adopter ces zonages.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie les uns et les autres pour vos interventions.

- **PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE**

#### **14. PETITE ENFANCE – MISE À JOUR DES PROJETS D'ÉTABLISSEMENT**

Crèches familiale Arc-en-Ciel et collective Abri'Co

**Rapporteur :** Florence RICHARD

**Mme Florence RICHARD :** Bonsoir à tous. Ce soir je vous présente une délibération concernant la mise à jour des projets d'établissement de la crèche familiale Arc-en-Ciel et de la crèche collective Abri'Co. Au cours du mois de juillet 2024, la Caisse Familiale du Rhône, partenaire et financeur des structures petite enfance de la ville, a effectué un contrôle sur la crèche familiale Arc-en-Ciel. Le rapport a pointé des mises à jour à faire sur le projet d'établissement de la crèche, qui contient deux volets : d'une part, le projet éducatif et d'autre part, le règlement de fonctionnement, ainsi que de nombreuses annexes.

Plusieurs des recommandations pouvant également s'appliquer à la crèche collective Abri'Co, il a été décidé de mettre à jour les projets d'établissement des deux crèches municipales sur les points identifiés par le contrôle et de profiter de ces mises à jour pour indiquer la nouvelle organisation mise en place suite au départ en retraite du médecin de crèche vacataire.

Alors les principales modifications, parce que comme vous avez pu voir, les projets sont quand même assez conséquents et très détaillés donc les principales modifications sont les suivantes. C'est la mise à jour réglementaire suite au contrôle de la CAF. Dans les documents, ils sont surlignés en bleu pour que ça soit plus apparent ; modification de la capacité de la crèche Arc-en-Ciel qui passe de 55 places à 52 places suite aux difficultés de remplacement des assistantes maternelles qui partent à la retraite. On est actuellement, on était au départ à 17 assistantes maternelles, on est actuellement à 16, sachant qu'il y en a une qui va partir à la retraite en janvier et une qui, pour l'instant, est malade et ne peut pas accueillir d'enfants donc c'est pour ça qu'on baisse le nombre de places et qu'on n'arrive pas à recruter malgré les différents appels donc si jamais vous connaissez, n'hésitez pas.

Ensuite modifications liées au départ du médecin de crèche et précision des missions de la référente de santé et accueil inclusif. Cette personne, c'est l'infirmière puéricultrice de la crèche familiale qui dorénavant remplace le médecin vacataire qui est parti à la retraite.

Ensuite actualisation des références réglementaires qui régissent l'activité des crèches, précisions sur l'organisation de l'accueil des enfants à besoins particuliers ou porteurs de handicap ; reformulation ou précisions de certains points de règlement pour prévenir d'éventuelles incompréhensions. Les modifications surlignées en jaune correspondent aux mises à jour souhaitées par les structures qui n'ont pas été imposées par la CAF mais que les structures ont souhaité mettre en lumière et modifier.

Les règlements et protocoles présentés en annexe des projets de fonctionnement des crèches sont susceptibles d'être amendés en fonction des évolutions réglementaires et des contraintes des structures. La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 7 novembre 2024. Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour approuver la mise à jour du projet d'établissement à la fois de la crèche familiale Arc-en-Ciel et celui de la crèche collective Abri'Co.



**M. Serge BÉRARD** : Il n'y a pas de changement fondamental. C'est vrai qu'il faut noter que, pour tout dire, en début de ce mandat, on s'inquiétait sur le devenir, notre capacité à répondre aux besoins en matière de petite enfance et la baisse démographique qu'on constate, qui se constate au niveau national, se constate aussi au niveau local et finalement on arrive à faire face. En revanche, là où on a des difficultés, c'est pour maintenir notre crèche familiale. Comme vous le savez, ce sont des agents qui reçoivent, des assistantes maternelles, qui reçoivent les enfants chez elles et ça, c'est un sujet qui...enfin l'évolution de la société, le coût des logements... fera que peut-être il y aura des difficultés dans l'avenir et on travaille aussi sur des solutions alternatives sur lesquelles on en a déjà débattu ; en l'occurrence on va passer au vote s'il n'y a pas de questions sur ces règlements. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

## 15. ÉCOLES PUBLIQUES

### CRÉDITS SCOLAIRES – PROJETS DES ÉCOLES

#### Vote des crédits

#### Rapporteur : Sébastien FRANCOIS

**M. Sébastien FRANCOIS** : Bonsoir à tous. Donc comme chaque année, je vais vous présenter trois délibérations qui concernent les crédits scolaires des écoles publiques et on va commencer par celle qui concerne les projets des écoles. Il vous est rappelé la mise en place de ces crédits scolaires et leurs montants, 27 000 € pour l'année 2025 et on vous rappelle aussi que les crédits sont fléchés sur les actions culturelles proposées et financées directement par la commune, en l'occurrence deux spectacles vivants par classe au Briscope et 5 000 € pour des participations aux actions culturelles liées par exemple à la BD, au cinéma ou aux autres formes d'expression artistique.

Donc comme je vous le disais, pour 2025, 27 000 € répartis comme vous avez pu voir dans le tableau ci-après. 10 000 € pour les écoles élémentaires, 4 000 € pour les écoles maternelles et 13 000 € pour l'investissement. Donc sur le tableau, vous avez le détail de chaque école avec le nom de l'école, le montant du coût de fonctionnement, pardon, du crédit, du projet de fonctionnement et du projet d'investissement. Par exemple pour Lassagne, vous avez dans le fonctionnement un élevage de papillons pour les cinq classes donc ce sont des projets pédagogiques ; des murs sonores donc pour ceux qui se posent la question, ce sont des éléments de travail en fait pour les maternelles où les enfants vont appuyer donc il va y avoir une image qui leur envoie un son ; ça leur permet l'apprentissage des sons et de commencer à développer et de pouvoir coordonner l'écriture, commencer l'écriture, le son, tout ça.

Dans les investissements, vous voyez qu'on est sur des matériels de cours et des petits meubles de classe. Pour Jacques Cartier, dans les nouveautés en maternelle aussi, il y a des séparateurs individuels et des casques anti-bruit. On a de plus en plus d'enfants qui ont du mal à se concentrer en collectivité et du coup, pour certains travaux, ils ont besoin de calme donc vu qu'on a des bureaux qui sont doubles, voire triples, on a des séparateurs pour que les enfants soient plus en capacité de se concentrer et certains enfants ont besoin de de casques antibruit. C'est en général des enfants qui après on va se rendre compte qui ont un certain trouble du spectre autistique ou des Dys donc dès la maternelle on commence à détecter des petites choses.

Pour la maternelle de Fournion, rien de particulier donc des tricycles pour l'extérieur par exemple. Sur Jean Moulin, on est classique, donc pour des projets de sorties scolaires et des investissements du matériel de classe. À Jacques Cartier, comme chaque année, il y a la mise en lumière de l'association Amely qui forme des élèves à la médiation donc à partir du CM1, voire même en CE2, CM1, CM2. On a des enfants qui ont une petite formation par l'association Amely pour servir de médiateur et après ça continue au collège et puis Claudius Fournion, vous avez pour l'élémentaire un projet de cirque en cycle deux et une sortie à Izieu pour les CM2 donc on a un peu plus de 15 000 € au titre des dépenses de fonctionnement et presque 12 000 € en investissement.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions sur ces dépenses, sur ces crédits ? S'i n'y en a pas, je propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

**M. Sébastien FRANCOIS** : Alors pour répondre à la question de ma droite...

**M. Serge BÉRARD** : Ce serait bien de la partager d'abord.

**Mme Agnès BÉRAL** : Je demandais Les crédits étaient accordés pour quand ? Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin ?

**M. Sébastien FRANCOIS** : Non au 31 décembre. La difficulté c'est que vu qu'on a des budgets en année civile et qu'on est en année scolaire, les enseignants doivent jongler, doivent anticiper. Ils ont l'habitude, ils y arrivent.

## 16. ÉCOLES PUBLIQUES

### CRÉDITS SCOLAIRES – CRÉDITS COOPÉRATIFS

#### Vote des crédits

#### Rapporteur : Sébastien FRANCOIS

**M. Sébastien FRANCOIS** : Donc le rapport suivant concerne les crédits coopératifs. Donc la commune participe financièrement aux activités scolaires des écoles publiques donc sur les coopératives scolaires et donc là, la participation financière de la commune s'élève à 14 142 €. En fait c'est un montant par élève et par nombre de classes. On vous a mis dans le tableau la différence entre 2024 et 2025. Vous voyez qu'on a plus d'élèves cette année en élémentaire que l'année dernière, 604 élèves contre 596, mais qu'à l'inverse, on baisse sur les maternelles puisqu'on a 288 élèves contre 313 et vous avez le montant. On a le forfait par élève de 16,50 € en élémentaire et de 14,50 € en maternelle.

Pour rappel, on a augmenté de 0,30 € ces montants l'année dernière afin d'inclure les achats liés au PPMS, le plan particulier de mise en sûreté donc avant c'était nous qui gérons en direct les achats de ces plans, à savoir une caisse par classe et plus une armoire dans chaque école en cas de mise en sécurité donc ces éléments, il doit y avoir de l'eau, il doit y avoir à manger si on doit confiner les élèves dans les classes. Avant c'était géré par nos services, maintenant c'est géré par le directeur d'école, c'est bien plus simple.

Et à la différence des années précédentes, on avait un montant supplémentaire pour l'école Lassagne pour le paiement de bus pour pouvoir venir au Briscope.

Avec l'arrivée des TCL, les TCL étant gratuits pour les écoles, l'école Lassagne et ils vont d'ailleurs prendre pour la première fois le bus cette semaine, l'arrêt étant devant chez eux, ils prennent les TCL et le C10 pour venir au Briscope et ils vont pouvoir venir beaucoup plus souvent à la médiathèque puisque comme ils sont éloignés, notamment pour les maternelles, c'était compliqué de venir à pied. Là cette année et on en a parlé en Conseil d'école hier, Lassagne n'a plus besoin de ce financement supplémentaire et prennent le bus.

**M. Serge BÉRARD** : Cela vient compenser les surcoûts que l'on connaît.

**M. Sébastien FRANCOIS** : Exactement. C'était 1 000 € pour nous.

**M. Jean-Philippe SANTONI** : J'avais une question Sébastien, tu dis que la mise en place des stocks maintenant dépend du proviseur ou du directeur mais est-ce qu'on a un contrôle à y faire ?

**M. Sébastien FRANCOIS** : En fait ce n'est pas à nous d'avoir ce contrôle. En fait ce PPMS il est déjà de la responsabilité du directeur donc il était déjà précédemment ; en fait il nous indiquait juste qu'il fallait racheter ci et qu'il fallait racheter ça. On n'allait pas vérifier nous déjà dans les écoles donc c'est juste que maintenant il est en charge aussi des commandes.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions sur ces crédits coopératifs ? S'il n'y en a pas, je propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

## 17. ÉCOLES PUBLIQUES

### CRÉDITS SCOLAIRES – FOURNITURES

#### Vote des crédits

#### Rapporteur : Sébastien FRANCOIS

**M. Sébastien FRANCOIS** : Le dernier concerne les fournitures scolaires donc ce qui concerne toutes les fournitures administratives et le matériel et là il est bien dit que ces crédits sont votés pour l'année civile et qui couvrent l'ensemble des besoins de l'école, les montants signifiés aux directions d'écoles afin qu'elles assurent la juste répartition entre les élèves et les classes en fonction des besoins de l'école. Et nous avons des crédits spécifiques qui sont dédiés au RASED, le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté et à la médecine scolaire. Ces crédits-là restent inchangés. La participation financière de la commune en dehors du RASED et de la médecine s'élève à 34 850 € et les crédits pour le RASED et la médecine scolaire 1 300 €. Là aussi, c'est un forfait par classe et par élève, donc 35 € par élève, soit 21 140 € de crédits fournitures scolaires et 130 € par classe, soit 3 380 € de fournitures administratives. Pour les élémentaires et pour les maternelles, vous avez 8 640 € en fournitures scolaires et 1 690 € en fournitures administratives.

**Mme Agnès BÉRAL** : J'ai une question. On a renouvelé dernièrement le marché pour justement les fournitures scolaires mais là le montant, il est forfaitaire.

**M. Sébastien FRANCOIS** : Oui.

**Mme Agnès BÉRAL** : Si on trouve moins cher, ils vont avoir plus de crédit ?

**M. Serge BÉRARD** : Le crédit, c'est sur des tarifs, ce n'est pas sur un montant en fait, le marché.

**M. Sébastien FRANCOIS** : Oui.

**M. Serge BÉRARD** : On choisit un fournisseur en fonction de sa capacité à fournir des bons prix.

**Mme Agnès BÉRAL** : Oui mais ils ont quand même un montant. ; l'école a un certain montant pour dépenser.

**M. Serge BÉRARD** : L'école a un montant, oui.

**M. Sébastien FRANCOIS** : Et cette année on leur a précisé qu'ils n'étaient pas obligés de dépenser l'intégralité de leur crédit. C'est un peu une dynamique. En fait on ouvre des crédits aux écoles à hauteur d'un montant maximum et l'habitude veut qu'ils les dépensent. La situation budgétaire actuelle fait qu'on leur a demandé de ne pas dépenser pour rien.

**M. Serge BÉRARD** : On a du mal à dissocier l'idée qu'un budget, c'est une autorisation de dépense et une dépense n'est pas obligée de consommer tout le budget et que c'est bien tout le travail qu'on est en train de faire au sein de cette commune aussi pour bien dissocier les deux. Ouvrir un crédit ne signifie pas qu'il faut nécessairement le dépenser.

**M. Sébastien FRANCOIS** : Et on a eu la question cette année. Je n'ai pas le souvenir qu'on l'ait eue les années précédentes. On a des écoles qui nous ont dit « il nous reste des sous, est-ce qu'on pourrait acheter ci, est-ce qu'on pourrait acheter ça ? ». Ma réponse a été est-ce que vous en avez vraiment besoin en fait.

**M. Serge BÉRARD** : On peut imaginer que oui.

**M. Sébastien FRANCOIS** : Oui mais on n'a pas refusé des projets pour autant mais on leur a demandé d'avoir cette réflexion qu'ils n'ont pas forcément.

**Mme Sylvie GUINET** : J'ai une question en ce qui concerne la médecine scolaire. Alors sauf erreur de ma part, c'était 340 € les années précédentes.

**M. Sébastien FRANCOIS** : Il me semble qu'on l'a diminuée l'année dernière.

**Mme Sylvie GUINET** : Sur la délibération de novembre 2023, il est marqué 340.

**M. Sébastien FRANCOIS** : Oui mais on la diminue en 2024 parce que ces crédits n'étaient pas utilisés en fait. Si vous voyez en 2024, elle était déjà de 300 €.

**Mme Sylvie GUINET** : Non, la délibération qui apparaît marque que pour 2024, nous serions à 340.

**M. Sébastien FRANCOIS** : Je vais vérifier.

**Mme Sylvie GUINET** : Est-ce qu'on reste à 340 ?

**M. Sébastien FRANCOIS** : Non on est à 300, c'est sûr mais moi le montant que j'avais pour 2024, c'était 300 €. Pour 2023, c'était bien 340. Je vais vérifier mais ce qui est certain c'est que là, c'est des crédits qui ne sont pas utilisés, on le sait.

**Mme Sylvie GUINET** : D'accord, non mais c'est justifié.

**M. Serge BÉRARD** : Peut-être à retravailler ça, d'ailleurs. Est-ce qu'il y a des questions sur cette troisième ligne de crédit ? Donc vous noterez qu'on est dans un contexte budgétaire très difficile. On aura l'occasion d'y revenir d'ici la fin de l'année mais qu'on maintient notre soutien bien entendu au monde scolaire. S'il n'y a pas de questions, on passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité ? Merci. On va passer aux décisions.

- **INFORMATIONS**

1. **Décisions du Maire**

**Mme Clémentine HOCHART** : *Je n'ai pas de décisions du maire pour ce Conseil. Il y a des décisions mais elles seront pour le prochain.*

2. **SITOM Sud Rhône – Rapport d'activité 2023**

**Rapporteur** : Jean-Philippe GILLET

**M. Jean-Philippe GILLET** : Je vais essayer d'être bref. Déjà, je suis parti d'un document qui faisait 51 slides. Je suis arrivé à peu près à 17-18 pour essayer de condenser mais ; pour ne pas vous endormir trop.

**Mme Clémentine HOCHART** : *Et juste peut-être en complément, avant que Jean-Philippe GILLET vous fasse la présentation, on vous enverra le rapport dans son intégralité de manière à ce que vous ayez à la fois ; alors vous avez déjà eu cette version allégée mais vous aurez le rapport dans l'intégralité aussi.*

**M. Jean-Philippe GILLET** : Donc le SITOM, c'est le syndicat qui gère l'enlèvement de nos ordures ménagères des bacs jaunes et qui gère aussi les déchetteries. Ce syndicat regroupe son activité sur trois communautés de communes donc pour nous c'est la CCVG bien sûr, mais il intègre aussi les Pays de l'Ozon et puis la COPAMO, vous avez la carte. C'est quand même un potentiel de gisement concernant plus de 90 000 habitants donc on est en croissance légère à chaque année du nombre d'habitants sur ces trois communautés de communes. Ça regroupe 23 communes et sur ces 23 communes, il y a huit déchetteries, dont une à Brignais et pour la CCVG, il y en a une à Brignais et une à Chaponost.

Ensuite, pour vous donner une idée des déchets qui sont collectés en 2023, vous avez bien sûr les poubelles grises classiques qui concernent les ordures ménagères résiduelles donc ça représente quand même 14 876 tonnes, c'est en légère baisse par rapport à 2022.

Ensuite, vous avez vos bacs jaunes que vous connaissez tous donc la collecte sélective, c'est ce qui est issu du tri. Sur le syndicat sont collectés quand même 4 218 tonnes. Là aussi, c'est en légère baisse par rapport à 2022. Il y a aussi la collecte du verre, donc les collectes du verre se font par des silos. Ça représente 3 193 tonnes donc là aussi c'est en légère baisse par rapport à 2022. Ensuite, vous avez les déchetteries ; c'est le tonnage le plus important, donc c'est l'apport volontaire sur les déchetteries et c'est plus de 18 000 tonnes. Donc là c'est aussi en légère baisse et en dernier lieu quelque chose d'assez nouveau, c'est les biodéchets.

Vous avez pu constater sur la commune, il y a quatre points d'apport, des biodéchets. C'est les gens qui ne peuvent pas avoir de composteur chez eux et qui sortent donc ces biodéchets qui sont collectés donc ça, c'est au niveau du SITOM et ça reste encore un petit tonnage parce que c'est quelque chose qui démarre vraiment. On a que 32 tonnes collectées et bien sûr, c'est en augmentation puisque c'est quelque chose qui est assez nouveau.

Sur la gauche, vous avez les camemberts pour illustrer plus facilement donc ces quantités de déchets. Si on passe au slide suivant, donc la collecte et le traitement des déchets ménagers non recyclables, c'est en particulier les ordures ménagères résiduelles. Vous avez les quantités par Communauté de communes. Ce qui nous intéresse le plus c'est la CCVG donc pour 32 760 habitants ; alors ça indique le kilométrage parcouru, donc c'est le kilométrage des bennes à ordures, c'est quand même assez impressionnant et on le verra plus tard, c'est quand même un des coûts importants du fonctionnement de la collecte des déchets et vous avez en-dessous le tonnage collecté.

En moyenne, les chiffres clés qui sont quand même intéressants et pour se comparer donc la moyenne sur le SITOM, c'est en collecte, donc en ordures ménagères résiduelles, 165 kilos par habitant, ce qui inclut aussi les gros producteurs ; s'il y a des cuisines collectives ou des sociétés qui payent pour leur collecte. Si on compare la moyenne régionale, on est quand même bien en-dessous puisque c'est 218 kilos par habitant, la moyenne nationale c'est 246 kilos par habitant et la Métropole de Lyon c'est 213. On voit que sur le périmètre du syndicat, la collecte des ordures ménagères par habitant, c'est aussi une piste si on trie mieux.

**M. Serge BÉRARD** : Il n'y a pas les déchetteries là ?

**M. Jean-Philippe GILLET** : Non, ça c'est la collecte des bacs gris donc soit il y a des apports, on trie mieux, on apporte mieux en déchetteries, c'est des pistes, c'est plutôt vertueux, effectivement. Slide suivante, donc c'est la collecte et le traitement des déchets ménagers non recyclables. Là aussi ça recoupe un peu les mêmes résultats ; pour la CCVG le nombre d'habitants, les tonnages collectés, la moyenne par habitant ; alors le chiffre clé c'est hors RS, c'est les redevances spéciales donc ça c'est les entreprises qui génèrent des déchets et qui payent une collecte spécifique. Là, on est vraiment sur les chiffres des ménages et c'est par an. C'est le bilan 2023.

Slide suivante, pour vous donner un peu une évolution, comment ça évolue, donc ça c'est aussi intéressant, ça veut dire qu'on commence en 2015 donc on voit que petit à petit, la collecte des ordures ménagères sur l'ensemble du syndicat car je n'ai pas les chiffres précisément sur la CCVG et sur Brignais, mais on voit qu'on a une érosion constante des ordures ménagères. Je rappelle donc c'est les bacs gris, donc ça diminue. Là aussi on va vers un meilleur tri je pense, meilleur apport en déchetterie et puis peut-être biodéchets, mais ça c'est assez récent donc on a du mal à le mesurer.

Alors il y a une petite bosse, ça semble correspondre aux années COVID où là les gens étaient plus chez eux et du coup il fallait qu'ils mangent et qu'ils achètent de la nourriture alors que souvent au moins il y avait peut-être un repas qui était pris sur le lieu de travail donc on note une légère hausse puis après on repart sur une tendance baissière.

**M. Christophe GALLAY** : J'aurais une question, est-ce qu'au regard de cette de cette baisse il serait envisagé par le SITOM de changer les fréquences de ramassage des bacs gris et des bacs jaunes, c'est-à-dire d'augmenter celle des bacs jaunes et de réduire celle des bacs gris ?

**M. Jean-Philippe GILLET** : C'est un point important.

**M. Serge BÉRARD** : Pour information, il y a un nouvel appel d'offres qui va être fait par le SITOM puisqu'on a essayé pour tout dire il y a trois ans de rediscuter ça avec le SITOM. On voulait revoir la pratique puisqu'on s'aperçoit que sur les bacs gris, bien souvent il y a deux collectes mais en pratique, le vendredi il y a beaucoup moins ; on n'a pas le détail mais beaucoup moins de collecte. En revanche, il y a pas mal de personnes qui disaient « mais le jaune par contre, ce n'est pas suffisant » donc on a interrogé le SITOM pour voir ce qui était possible de faire pendant un contrat et on s'est aperçu que par exemple, même si on voulait passer de 2 à 1, la collecte des bacs gris, ça coûtait à la sortie plus cher parce qu'il fallait deux camions le même jour du fait qu'on aurait plus de volume.

Il y a des raisonnements contre intuitifs en fait ce qui veut dire, c'est là où je veux en venir, il va y avoir un nouvel appel à projets et le SITOM nous sollicite pour définir le type de service qu'on va attendre sur Brignais. On aura l'occasion d'en reparler prochainement puisque là je leur ai dit qu'on ne répondrait pas directement comme ça, qu'on ferait une consultation pour essayer de définir la meilleure façon de collecter. Est-ce qu'il faudra passer une fois par semaine en jaune ? Je ne suis pas sûr parce que là aussi on voit que ça baisse quand même et que des camions qui passent toutes les semaines, ça a un impact environnemental donc il va falloir qu'on réfléchisse à tout ça tranquillement mais il y aura un débat entre nous et pas seulement, on essaiera d'élargir pour avoir un point de vue puis aussi présenter les enjeux environnementaux. Moins on a de camion qui passent, mieux c'est ; mieux on trie, mieux c'est, moins on achète des trucs qui génèrent des déchets, mieux c'est...donc il faut aussi que l'on soit tous là-dedans et je pense qu'il faut en parler avec nos concitoyens et amener de la matière, de la pédagogie sur ces questions qui vont être essentielles.

**Mme Agnès BÉRAL** : Le nouveau marché est au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Oui c'est ça.

**Mme Agnès BÉRAL** : Le SITOM demande à ce qu'on réfléchisse avant pour pouvoir lancer les appels d'offres.

**M. Serge BÉRARD** : Oui, nous avons trois délégués je rappelle au SITOM : Agnès, Christine et Jean-Philippe. Ça répond à la question ?

**M. Christophe GALLAY** : Oui, tout à fait. Juste une remarque si on augmente la fréquence des bacs jaunes une par semaine et si on baisse celle des bacs gris à une par semaine, ça fait une baisse de 30 % du ramassage.

**M. Serge BÉRARD** : Oui mais en réalité ça coûte plus cher.

Il faudrait prendre un moment pour expliquer.

Cela veut dire qu'on peut revoir ça le jour où...parce que en fait, quand vous lancez un appel à projets, vous définissez des tournées donc le prestataire s'organise et organise ses tournées, ses camions, la taille de ses camions...en fonction de tout ça et là, quand on change au milieu d'un marché, les pratiques, du coup, ça génère des coûts supplémentaires donc là il y a un travail à faire pour qu'on définisse ensemble quelle est la meilleure collecte à réaliser pour optimiser entre les enjeux environnementaux et le service à chacun d'entre nous.

**M. Guy BOISSERIN** : Je voulais simplement rajouter que la réflexion ne doit pas être si tranquille que ça puisque je rappelle que le SITOM nous alerte depuis plusieurs mois sur les problèmes de l'incinérateur de la Métropole où nous acheminons nos bacs gris pour être incinérés donc incinérateur qui est en panne je crois ou en réparation actuellement donc on va enfouir à la Roche-la-Molière, à METHA'MOLY nos poubelles d'une part ; d'autre part on nous annonce un coût pour le nouvel incinérateur qui est complètement, délirant puisqu'on est de l'ordre de 400 millions d'euros donc on a de l'argent pour faire des pistes cyclables mais pas pour faire un incinérateur. Je voulais dire par là que puisque l'incinération risque d'exploser au niveau des coûts dans les années à venir, il est urgent de réfléchir, même si c'est pour 2026, à ce qu'on veut pour les années à venir parce qu'on ne peut pas d'un côté nous dire la taxe augmente parce que l'incinérateur est ceci et cela et en même temps ne rien faire pour continuer à diminuer nos poubelles grises donc il y a vraiment un paradoxe là-dessus et le système a des messages contradictoires là-dessus.

**M. Serge BÉRARD** : En tout cas quand on regarde pour l'instant, le taux du SITOM s'est stabilisé, voire un peu diminué cette année mais c'est peut-être conjoncturel mais on est prévenu qu'effectivement le coût, l'amortissement, l'investissement et l'amortissement donc le système d'incinération auquel on va adhérer puisqu'il était question aussi qu'on participe financièrement. Alors je rappelle que la compétence, puisque ce n'est pas la commune là, qui investirait, c'est la Communauté de communes qui a la compétence ordures ménagères, déchets en général donc nous on fait une présentation bien sûr à chaque conseiller municipal mais la compétence elle est bien intercommunale donc les investissements ou les décisions qui sont prises ; alors pas pour le type de collecte puisque là la CCVG nous renvoie à chaque commune la demande puisque in fine on a des taux intercommunaux mais c'est bien une compétence. En tout cas, on rentre en ce moment dans une phase de refonte des collectes et de prise en compte d'une problématique ; effectivement la problématique de l'incinérateur qui risque de créer des coûts supplémentaires donc on verra la résultante quand les décisions seront prises.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Alors petite précision donc effectivement sur la panne de l'incinérateur, la durée de l'enfouissement à la Roche-la-Molière a été raccourcie parce que finalement les réparations ont été plus rapides et ce qui a permis de minimiser quand même assez fortement les coûts mais il y a un coût quand même. Maintenant on va passer à nos poubelles jaunes, donc collecte et traitement des déchets ménagers recyclables. Sur la Communauté de communes, la somme sur un an de collecte des poubelles jaunes se monte à 4 218 tonnes collectées donc c'est essentiellement de l'emballage et du papier.



Là aussi c'est en légère baisse par rapport à 2022, donc -96 tonnes et en-dessous, vous avez à gauche sur le schéma, vous avez les camemberts qui représentent en vert la CCVG. Pour le SITOM la moyenne c'est 49 kilos par habitant en 2022. On baisse un peu à 48,61 kilos par habitant en 2023. Toujours pour se comparer avec la moyenne dans le Département du Rhône, la moyenne est à 43,7 et la moyenne nationale est un peu plus élevée à 53 kilos par habitant.

Là on a un volume qui date, c'est en 2021 ; on n'avait pas de chiffres plus récents. Alors là aussi, la baisse, comme on peut l'expliquer, est-ce que les gens achètent un peu plus en vrac et un peu moins, ils sont un peu plus vigilants sur les emballages et il y a aussi une autre piste d'explication, c'est que compte tenu de la crise et de l'inflation, les gens consomment un peu moins donc qui dit consommation moindre, dit moins d'emballages mais c'est difficile de quantifier l'impact de ces éléments puis l'allègement des emballages aussi.

Dans un certain nombre de produits, il y a des produits qui étaient sur emballés. On s'aperçoit quand même qu'il y a une prise de conscience et il y a une diminution des emballages ; au lieu d'avoir deux ou trois couches, on a un peu moins de matière.

Sur le slide suivant, donc la collecte du verre. La collecte du verre sur le syndicat, ça représente 3 200 tonnes environ réparties de la façon suivante : pour la CCVG c'est 1 218 tonnes, CCPO c'est un peu moins et COPAMO, alors là il y a l'impact bien sûr de la population. Comme la CCVG est une des communautés de communes la plus peuplée, on peut expliquer le tonnage plus important ou alors est-ce que les gens boivent plus ou consomment plus de confiture ; il n'y a pas que la boisson effectivement dans le verre, il y a les pots de yaourt, éventuellement les pots de confiture mais globalement c'est assez homogène quand même.

Et sur le verre, ce qu'il faut voir, c'est que c'est quelque chose qui est bien ancré dans les mœurs, les gens trient, alors ce n'est pas encore parfait, ça dépend des secteurs mais d'une manière générale les gens trient assez bien le verre et c'est quelque chose qui est recyclable à l'infini donc c'est quelque chose qui est quand même bien ancré. Ensuite, la collecte et le traitement des déchets ménagers recyclables. Donc ça c'est intéressant pour voir l'évolution. On part de 2015 et on arrive à 2023 donc en jaune, vous avez tout ce qui est emballages et papiers et puis en vert le verre. On arrive quand même à un tassement ; légère baisse mais on est à des niveaux qui sont quand même assez intéressants, si on se compare aux moyennes, même par rapport à la Métropole, on est pas mal.

Ensuite sur le slide suivant concernant la collecte et le traitement des déchets ménagers recyclables, donc les évolutions des performances et de la collecte sélective. Il y a 7 410 tonnes de produits qui sont recyclés et ça inclut aussi le verre. Ici vous avez les valeurs par habitant donc en 2023, comme c'est une tendance généralement à la baisse, comme on l'a dit, on baisse un peu, on est à 82,2 kilos par habitant du SITOM donc ça comprend un peu tout. Là il y a le verre, les emballages donc c'est, poubelles jaunes plus le verre donc c'est un peu les éléments que j'ai donnés ; pourquoi expliquer cette baisse donc effet post confinement, allègement des matériaux, changement des modes de consommation et puis l'impact du vrac même si je pense que c'est ça, ça existe, mais c'est peut-être assez mineur sur l'ensemble des...

On peut passer au slide suivant. Alors c'est un peu collecte des déchets. Vous savez tous sûrement que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, suite à la loi AGECE, on est amené à sortir les biodéchets de nos poubelles grises. Alors les études montrent que jusqu'à présent, les poubelles grises contiennent de 20 à 25 % de biodéchets. C'est un peu dommage que ce contenu parte à l'incinération puisque du coup on brûle des produits qui peuvent être biodégradés et faire de l'engrais pour les jardins.

L'objectif de ces bacs, c'est de sortir cette partie des poubelles grise donc si on peut baisser quand même le tonnage de 20 à 25 %, c'est quand même des centaines voire milliers de tonnes qui sont à sortir de l'incinération et qui peuvent être valorisées soit par les bornes d'apport pour les bâtiments collectifs et sinon la filière majeure pour les gens qui ont des terrains, c'est d'avoir leur propre composteur chez eux, ce qui est le plus facile.

Alors il y a une troisième piste qui est en développement également, ce sont les composteurs pour collectifs dans la mesure où les collectifs disposent d'un bout de terrain, puisqu'il faut quand même que le composteur soit posé sur de l'herbe et pas sur une dalle cimentée. Ces bornes d'apport, pour l'instant, au niveau du SITOM, il y a eu que 32 tonnes collectées en 2023, ce qui représente quand même 29 kilos par habitant et sur les deux premières colonnes à gauche, ce sont les deux bornes d'apport de Brignais. Alors en réalité il y en a quatre mais les deux autres ont été installées en courant 2023 ; du coup l'année prochaine on pourra les intégrer mais cette année on ne pouvait pas les intégrer dans le calcul. On voit que les apports fonctionnent assez bien donc en gros pour chaque borne, il y a 40 à 50 foyers inscrits et ces bornes sont situées pour l'instant ; les deux qui sont prises en compte ici, c'est rue René Mondonneix et l'autre, rue Simondon donc là c'est plus de 3 000 kilos et du coup ça fonctionne assez bien.

**M. Serge BÉRARD** : Cela reste un sujet en devenir, la collecte des biodéchets parce que pour l'instant effectivement, on peut imaginer que les personnes qui sont dans une résidence, maison individuelle savent faire mais on a plus de 3 000 logements et là on parle de 200 logements qui sont collectés donc qu'est-ce qui se passe dans tous les collectifs, on n'a pas trop de recul. Je pense que c'est un sujet dont il faudra se saisir plus sérieusement.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Sur le bilan que je vous ai présenté, ça concernait donc au niveau du SITOM treize points d'apport ; en septembre 2023 il y en a eu quinze de plus dont deux à Brignais et en 2024 il normalement il doit y en avoir quinze de plus d'installés au niveau du SITOM donc deux de plus à Brignais. Comment ça fonctionne ? Donc ces biodéchets sont apportés par des gens à qui on a fourni un bio seau et un badge. Avec le badge ça leur permet d'ouvrir la trappe. Ils versent leur bio seau à l'intérieur. Toutes les semaines, il y a une collecte qui est organisée par un organisme qui s'appelle ECOVALIM qui collecte ces déchets et qui remet un bac nettoyé à la place. Alors normalement c'est le cas ; normalement ça fait partie du contrat.

Ensuite c'est collecté, c'est centralisé, c'est remixé avec d'autres déchets végétaux ou de l'industrie agro-alimentaire et c'est emmené au centre de méthanisation qui est au-dessus Saint-Martin-en-Haut qui fabrique du bio méthane qui est injecté sur le réseau de gaz, de GRDF et il y a une station de bio méthane à côté et ça donne aussi un engrais liquide qui est vendu dans les champs donc c'est assez vertueux dans la mesure où tout ça, c'est dans un périmètre ; bien sûr ces biodéchets, si on leur fait faire 200 ou 300 kilomètres on perd tout l'intérêt du truc donc là ça va que c'est assez groupé.

Le slide suivant, c'est le bilan des flux donc ce qui est recyclé, ce qui est incinéré et ce qui part à l'enfouissement donc on voit que l'enfouissement, alors sur 2023, ce n'est presque rien, ce n'est même pas 1 % et la grosse part c'est 60 % qui va au recyclage donc c'est essentiellement les bacs jaunes, bien sûr, plus toutes les filières, parce que là ça tient compte du volume aussi dans les déchetteries. Là c'est le traitement des déchets donc ordures ménagères résiduelles, ce qui est apporté par les entreprises et ce qui est dans les déchetteries donc globalement, il y a très peu de choses d'enfoui. 60 % va vers le recyclage et 39 pour l'incinération.

Alors je rappelle que l'incinérateur, pour nous, tout notre tonnage va être incinéré à Gerland. Cet incinérateur produit de l'électricité et il permet de chauffer actuellement 45 000 logements qui sont chauffés par l'énergie dégagée par la combustion des ordures ménagères et ça produit quand même 60 000 mégawatts heure par an de fourniture d'énergie donc c'est une grosse installation et c'est le troisième réseau de chaleur français qui est alimenté par Gerland.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Pour répondre tout à l'heure à ce que disait Christophe concernant le problème du citoyen. Je comprends qu'il y a des grosses sommes en jeu mais pour la personne qui vide de ses poubelles tous les jours, le quotidien est difficile donc j'avais interrogé le SITOM à l'époque pour savoir comment il fallait faire pour être tranquille, pour pas être trop débordé mais simplement il faut rajouter une deuxième poubelle donc c'est tout simple. Il suffit de demander, de commander au SITOM un deuxième conteneur et il le livre.

**M. Serge BÉRARD** : Pour les poubelles jaunes ?

**Mme Solange VENDITTELLI** : Oui, pour les poubelles jaunes. Ensuite c'était sur les biodéchets, est-ce que ça se passe bien partout, les composts ? Parce que j'ai vu sur des réseaux sociaux qu'il y avait des problèmes dans certains coins ; il y a des gens qui demandaient à ce qu'ils soient déplacés. Est-ce qu'il y a eu des réclamations au SITOM là-dessus ? Ils ne seraient pas vidés régulièrement.

**M. Serge BÉRARD** : On parle des composteurs ?

**M. Jean-Philippe GILLET** : Des bornes. Alors effectivement, globalement, je pense que ça se passe relativement bien mais il y a eu quelques problèmes de coulures de produits nauséabonds.

**M. Serge BÉRARD** : Près du marché.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Près du marché puis c'est arrivé aussi une fois. J'étais allé signaler ça au SITOM qui était déjà au courant et effectivement, ECOVALIM était censé quand il remplace les bacs, donc nettoyer mais ils ont mis quelques fois des bacs qui étaient abîmés qu'ils auraient dû retirer du circuit donc un bac abîmé, il fuit.

Ils ont eu un rappel à l'ordre du SITOM et depuis quelques temps, parce qu'ils faisaient circuler des bacs que normalement, ils devaient retirer du circuit pour des problèmes de fuites. Alors c'est vrai dans ces points d'apport biodéchets c'est plus tolérant que le composteur chez soi ; le composteur chez soi, on doit mettre que des résidus végétaux, des épluchures de légumes ou des choses comme ça.

Il ne faut surtout pas mettre des restes carnés, des restes alimentaires puisque là on peut se récupérer des rats ou autres et puis il y a les problèmes d'odeurs alors que dans ces bornes d'apport en ville c'est beaucoup plus large en termes d'apport, on peut mettre le reste d'une assiette qui peut être mis dedans parce que la filière de valorisation est différente et permet d'accepter ça mais effectivement, la contrepartie c'est que si le bac n'est pas étanche et qu'il y a des coulures, ça génère des odeurs, ce que l'on n'a pas sur un composteur qui fonctionne normalement chez soi.

**M. Erwan LE SAUX :** Je reste sur le thème biodéchets. Il y a des campagnes qui se font de distributions de poules aussi, pour les gens qui ont de la place pour pouvoir justement...

**M. Serge BÉRARD :** Qui avaient été arrêtés d'ailleurs.

**M. Erwan LE SAUX :** Oui au moment des PFAS et en fait voilà, ça c'est peut-être une solution aussi pour les déchets alimentaires carnés cuits dans les habitations donc après c'est peut-être l'occasion, si on a des nouvelles, si ça va être relancé ou pas.

**M. Jean-Philippe GILLET :** Alors avec Christine et le SITOM on s'était positionnés pour une livraison de 80 poules et deux jours avant, la Préfecture a émis une interdiction de consommer les œufs de particuliers, enfin conseillé donc on a arrêté l'opération juste à temps avant qu'il nous livre les 80 poules et depuis, la recommandation de la Préfecture est toujours en vigueur donc du coup on n'est pas reparti sur cette piste-là mais effectivement, pour les biodéchets, c'est bien.

**M. Lionel CATRAIN :** J'avais juste un complément d'information concernant METHA'MOLY pour dire qu'une grosse partie du gaz qui est produit sert à alimenter notamment des cars qui roulent au GNV et notamment des cars régionaux.

**M. Jean-Philippe GILLET :** Oui parce que la station est juste à côté donc il y a les doubles alimentations de la station.

**M. Serge BÉRARD :** La boucle est bouclée.

**M. Guy BOISSERIN :** Ce qui fait que les cars font 60 kilomètres pour aller faire le plein dans les Monts du Lyonnais.

**M. Lionel CATRAIN :** Non, ce sont des tracés qui passent à proximité.

**M. Jean-Philippe GILLET :** Donc si on continue, comment limiter donc les déchets alimentaires ? Donc c'est encourager la gestion de bien séparer les biodéchets. On a parlé des points de collecte pour les collectifs et l'autre option, comme j'ai évoqué tout à l'heure, c'est les composteurs individuels pour les habitants du SITOM. Vous avez un tableau avec tous les nombres de composteurs individuels qui ont été commandés aussi depuis 2015 ; on est quand même à 4299. J'ai noté quelques chiffres pour Brignais donc en 2020 il y a eu ; alors il faut voir que le prix d'achat du composteur, il y a deux types de composteurs. Actuellement, c'est un 300 litres et un 600 litres. Le SITOM donne une réduction sur le prix d'achat et certaines communes abondent cette réduction. Brignais fait partie de ces communes puisqu' on donne une aide de 30 % du montant du composteur donc ce qui fait qu'un reste à charge qui est quand même assez faible puisqu'il y a l'aide du SITOM et l'aide de la commune.

Avec ces aides-là, j'ai recherché les chiffres et depuis en 2020 sur Brignais, 101 composteurs achetés par les Brignairots donc sur les 550 c'est pas mal. 2021 : 98 composteurs sur les 859. 2022, c'est une année un peu sans puisqu'on voit au niveau du SITOM, il y a une forte baisse et Brignais, les Brignairots n'ont acheté que 48 composteurs. Alors je ne sais pas si vous vous souvenez, on achète toujours des composteurs bois qui sont pas mal et cette année-là, c'était période Covid et pénurie de bois et les composteurs qui ont été fournis étaient avec du plastique recyclé et ce n'était pas très encourageant et on pense que c'est ça qui a fait baisser fortement la demande. 2023, c'est bien reparti puisque sur Brignais, les Brignairots ont acheté 146 composteurs sur les 994 et cette année on doit arriver à quelque chose d'assez important.

Donc le budget pour la commune sur 2023, ça a représenté une aide de 3 630 € et pour un montant de 30 %, donc du composteur. Donc là, ça veut dire que le fait de continuer toujours cet effort, on arrive à un taux d'équipement des foyers qui est assez important quand même. Alors bien sûr, c'est des maisons plutôt individuelles avec terrains. Maintenant l'effort, il faudrait le porter en plus sur des collectifs qui ont des terrains, mais collectifs, ça veut dire acceptabilité par la copro et puis avoir un référent.

**M. Serge BÉRARD** : Sachant qu'après il y a la loi. La loi s'impose à tout le monde donc c'est un sujet qu'on devra approfondir pour accompagner tout le monde.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Là on va passer assez vite pour gagner un peu de temps. C'était le prix des composteurs et il reste que quelques slides, c'est le nerf de la guerre, c'est l'économie, les coûts. Au niveau du SITOM, les dépenses nettes après déduction des aides et des reprises donc ce qui est valorisé, le SITOM touche par les éco organismes ou par les sociétés qui reprennent les matières, donc le reste à charge et des dépenses. C'est essentiellement la gestion des déchetteries, on voit en fuchsia ; l'incinération, donc vous avez le coût par habitant ; le coût total par habitant c'est 70 €, c'est essentiellement les postes, donc des déchetteries, l'incinération ensuite la collecte des ordures ménagères donc c'est ce qu'on disait tout à l'heure, les camions qui tournent. Un camion, c'est quelque chose d'assez onéreux en termes d'investissement et en termes de carburant, il faut voir que c'est des engins et ils sont à plusieurs dizaines de litre de gasoil. Je crois qu'on est au-delà des 50, entre 50 et 100 puis après il y a tout le fonctionnement aussi des systèmes de vérins donc c'est le poste et après mineur c'est la collecte, transport et tri des déchets. Après c'est les frais de fonctionnement donc les frais de fonctionnement sont légèrement au-dessus de 10 % du syndicat.

Slide suivante donc c'est l'évolution de ces différents postes, des dépenses principales sur les dernières années. L'évolution est à peu près la même donc c'est la collecte qui est un poste important, essentiellement ce que j'ai dit, frais de carburant.

Slide suivante donc les recettes principales sur le fonctionnement, donc le fonctionnement en bleu c'est les soutiens donc ça je pense que c'est les éco organismes. Les filières, c'est ce que je vous ai dit, c'est les filières qui reprennent soit le verre, soit les matières plastiques, les métaux donc ces filières quand elles récupèrent et reversent ; alors les cours sont vraiment très fluctuants puisque c'est sur des cours des marchés mondiaux. Il y a des années où c'est bien, d'autres années où c'est moins bien.

Le poste important c'est la participation des Communautés de communes. C'est la recette principale et puis en jaune, c'est les redevances spécifiques spéciales donc c'est les entreprises qui payent pour qu'on collecte déchets et puis après des recettes diverses donc là c'est un saupoudrage de petites choses.

Ensuite les investissements, donc ça c'est quand même quelque chose d'important. Les dépenses d'investissement baissent parce que généralement les gros investissements, ce sont les déchetteries donc quand il n'y a pas d'investissements, de déchetteries comme en 2022-2023, les investissements sont faibles. Il y a très peu de remboursements d'emprunts et donc normalement, les investissements devraient remonter puisque normalement la prochaine déchetterie qui devrait être investie sera à Brignais pour remplacer la déchetterie actuelle qui est dépassée.

Dernier slide, les recettes principales donc là vous avez les différents ; ce qui constituent les recettes principales sur les dernières années. La recette principale, là, c'est le solde de l'année N -1.

**M. Serge BÉRARD** : C'est comptable.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Voilà, donc je vais en rester là.

**M. Serge BÉRARD** : Merci Jean-Philippe. Juste un mot pour dire, donc vous avez compris qu'on a un gros enjeu, il va falloir définir les collectes qu'on souhaite avoir donc ça c'est un sujet sur lequel on va devoir impliquer nos concitoyens pour qu'ils donnent leur point de vue là-dessus mais il faudra expliquer aussi les enjeux.

Et puis deuxièmement, donc on l'a évoqué, vous savez qu'on est sur un projet de déchetterie, de nouvelle déchetterie depuis le début du mandat, que les relations avec le SITOM sont difficiles parce qu'ils ont des exigences, ce qui est normal et nous on n'a pas forcément toutes les réponses. Là, il faut savoir qu'on a désormais identifié un terrain sur lequel cette déchetterie pourra s'installer. Pour le citer, même si tout n'est pas encore acté avec le SITOM mais c'est l'occasion d'en parler ; ce sera en face de la déchetterie actuelle, près de la salle de prières, un peu plus au sud. On a une réflexion sur l'ensemble de ce tènement qui, pour l'essentiel, appartient à la commune sur lequel on souhaite implanter d'autres, puisqu'il ne nous reste plus beaucoup de foncier, ça ne vous a pas échappé...

À côté de la déchetterie ce qu'on a étudié c'est, qu'est-ce qu'on pouvait avoir comme autres équipements, notamment municipaux, intercommunaux éventuellement ; question aussi on a une question de déchetterie artisanale qui se pose et on aura peut-être une opportunité donc dans l'année prochaine, on aura spécifié et défini avec le SITOM précisément le plan de réalisation de cette déchetterie que j'espère voir arriver en 2026.

On va dire qu'aujourd'hui il n'y a plus d'obstacle. Comme Jean-Philippe le disait, le SITOM a les financements pour réaliser cette déchetterie, nous avons le terrain. On s'est mis d'accord sur les conditions d'installation donc il n'y a plus qu'à. Ça va prendre un peu de temps., il faut faire des études diverses et variées dans ce type de projet, vous l'imaginez bien.

Juste deux petites choses ; une information déjà qui concerne tous les élus et qui concerne la CCVG. Nous avons la démission d'un de nos collègues à la CCVG, en l'occurrence Lionel BRUNEL et du coup, ça a un impact sur la représentation de la commune.

Comme vous le savez, à la CCVG le fonctionnement est organisé autour de la parité, à la différence de notre commune ou des communes ou lorsqu'une personne démissionne, c'est soit un homme, soit une femme qui va rentrer mais si la personne qui suit est du même sexe que la personne qui part, ça va bien ; si ce n'est pas le même sexe, ça crée un déséquilibre, ce qui ne pose pas de problème dans les Conseils municipaux mais qui est interdit dans les Communautés de communes. Donc la personne qui va rentrer pour remplacer Monsieur BRUNEL, c'est Monsieur Éric JACQUET qui nous représentera, qui sera l'élu qui représentera la commune donc très prochainement.

Ensuite, je voudrais rapidement revenir sur les événements qu'on a connus ; d'une part, d'une inondation qui, ça ne vous a pas échappé, qui a été brutale, rapide, qui nous a pris de court dans la mesure où ce n'est pas le Garon qui a débordé, même s'il était à la limite de le faire et c'est la raison pour laquelle on a, à moment donné, lancé un plan d'évacuation parce qu'à quelques mètres cubes près, on aurait pu être inondés. Je rappelle que nous sommes désormais, depuis quelques années, protégés par des protections pour des types de crue type vingtennale. Une crue vingtennale à Brignais, c'est 45 mètres<sup>3</sup> secondes ; ça veut dire que quand le volume d'eau ne dépasse pas 45 mètres<sup>3</sup> secondes, on est en-dessous de la crue. C'est ce qui s'est passé sur le Garon. Ce n'est pas ce qui s'est passé sur le Mornantais où les mêmes types d'équipements existent de protection mais ils ont été submergés parce que la crue sur le Mornantais a été bien supérieure du fait de ce qui est tombé sur le plateau Mornantais donc on a évité le pire avec le Garon.

Par contre, on s'est pris le Chéron qui lui a connu un épisode incroyable avec un volume d'eau qu'on ne sait pas mesurer aujourd'hui mais qui a envahi la commune donc un épisode brutal mais qui aurait pu être pire si à 14 h 00, comme on l'a craint à un moment donné, le Garon dépassait la crue vingtennale. Il faut retenir de cet épisode ; je tiens à remercier tous les services puisque dès le matin à 9 h 00, on a déclenché un plan communal de sauvegarde. J'ai eu l'occasion de m'exprimer à ce sujet aussi pour éviter que se racontent des histoires ou que des rumeurs prennent le pas sur les réalités. Ce plan communal de sauvegarde a très bien fonctionné. Merci Clémentine et à toutes les équipes dont les services municipaux ont été à pied d'œuvre, la police municipale, je ne vais pas citer tous les services mais ils ont été très opérationnels. Les pompiers étaient là, les gendarmes étaient là, ce qui fait qu'on a pu gérer au mieux cette crise. Grâce à nos collègues des communes voisines, on a pu nettoyer très rapidement parce qu'on s'est fixé très vite comme objectif, bien qu'on craignait malgré tout un épisode le soir même, qui est intervenu mais de façon modérée. On avait fixé comme objectif de pouvoir ouvrir le marché le samedi matin et grâce à la mobilisation de tout le monde, des services de nettoyage, tous les services techniques étaient là, plus les communes voisines, on a pu le faire.

On a eu des personnes sinistrées, bien entendu. On héberge encore d'ailleurs des personnes aujourd'hui qui n'ont pas pu retourner dans leurs appartements. Des commerces ont été impactés, des caves... mais voilà c'est un épisode qui ne ressemble pas à ceux de 2003. Pour mémoire en 2003, on a eu plus de 60 mètres cubes seconde dans Brignais, ce qui explique le volume. En fait, c'est une bonne façon de présenter les choses.

C'est au moins parlant à un moment donné ; une crue c'est un volume d'eau, une épaisseur d'eau qui tombe sur un territoire et qui passe après nécessairement par les espaces des rivières. Voilà pour cet

épisode. Je ne sais pas si vous avez des commentaires ou des remarques par rapport à cela ?

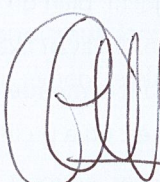

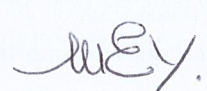
**Mme Solange VENDITTELLI** : C'est remercier aussi les habitants de Brignais parce qu'il y en a beaucoup qui sont venus aider les autres.

**M. Serge BÉRARD** : Tout à fait. Il y a eu un grand élan de solidarité qu'on retrouve dans ces moments-là et pour ceux qui sont victimes, c'est très important parce que les gens qui sont victimes sont vraiment, seuls et perdus et la solidarité à ce moment-là a tout son sens, y compris sur le plan moral.

Et puis on a connu aussi un épisode qui aurait pu être beaucoup plus grave. Je l'évoque quand même parce que je tiens à remercier les pompiers qui ont été extrêmement efficaces vendredi soir en intervenant à 3 h 00 du matin sur un incendie qui s'est déclaré dans un appartement et à quelques minutes près, on a évité un embrasement de tout le quartier parce que les maisons sont très proches ; enfin comme vous le savez, au-dessus de la boucherie. Le toit voisin a risqué de s'enflammer donc la rapidité d'intervention a permis d'arrêter tout de suite cet incendie et a évité qu'on se retrouve avec quelque chose de beaucoup plus grave. On a eu quand même quatre familles, enfin quatre logements qui ont dû être évacués, qui ne seront pas aménageables pour quelques temps plus un commerce qui risque de ne pas ouvrir avant quelques semaines puisqu'il a été inondé lui plutôt que brûlé mais en tout cas eu très fortement impacté.

Donc là encore, gendarmes et pompiers étaient là, efficaces à 3 h 00 du matin. Merci Jean-Philippe SANTONI d'avoir été là aussi. On voit que nos services publics, je conclurai là-dessus, fonctionnent, sont efficaces et qu'on peut compter sur eux quand on en a besoin. Voilà et pour ce qui me concerne, j'en ai fini et je vous souhaite, s'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, une bonne soirée Mesdames et Messieurs.

La séance est levée à 22 h 53.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 13 novembre 2024	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 6.12.2024  
Michèle EYMARD (Secrétaire du Conseil municipal du 13 novembre 2024)	Le 4.12.2024 
Mise en ligne le : 9.12.2024	